



*60 ans  
et toujours présent*

# HCR

## Tendances mondiales 2010







**Des réfugiés somaliens** nouvellement arrivés attendent d'être enregistrés à Dadaab, Kenya.



**HCR | 60 ans en photos** Depuis plus de 60 ans, le HCR aide les personnes déracinées dans le monde... **WEB**

HCR / E. HOCKSTEIN

I

## Introduction

Alors que le HCR célèbre en 2011 le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, le rapport sur les Tendances mondiales en 2010 démontre la pertinence persistante des questions liées aux déplacements forcés et à l'apatridie dans les priorités de la communauté internationale. Il décrit certaines des grandes tendances humanitaires qui ont été constatées en 2010 en matière de déplacements de populations, à l'intérieur ou au-delà des frontières internationales. En outre, il analyse les tendances et les changements statistiques dans les populations relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – réfugiés, rapatriés, apatrides et certains groupes de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – et appelées collectivement « personnes relevant de la compétence du HCR »<sup>1</sup>.

**F**IN 2010, environ 43,7 millions de personnes dans le monde avaient été déracinées par un conflit et la persécution, le nombre le plus élevé en plus de 15 ans. Il y avait parmi elles 15,4 millions de réfugiés<sup>2</sup>, 27,5 millions de personnes déplacées<sup>3</sup> et plus de 837 500 personnes dont la demande d'asile n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de la période considérée [voir **Figure 1** ci-après].

Le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées bénéficiant d'une assistance du HCR est resté élevé – 25,2 millions à la fin de l'année [voir **Figure 2** ci-après]. Si le nombre de réfugiés a légèrement augmenté, passant à 10,55 millions, celui des déplacés internes protégés ou assistés par le HCR a chuté, passant à 14,7 millions. Ce recul est dû au fait que de nombreuses personnes déplacées ont pu regagner leur lieu d'origine en 2010. De plus, le HCR estime que quelque 12 millions de per-

sonnes étaient apatrides, bien qu'il ne dispose de statistiques fiables que pour 3,5 millions d'entre elles environ.

### RETOURS ET RÉINSTALLATION

Trouver des solutions durables à la situation des personnes qui ont cherché une protection internationale est au cœur du mandat du HCR. Néanmoins, malgré les efforts du Haut Commissariat, les crises humanitaires et la situation politique dans un certain nombre de pays ont continué de faire obstacle au retour. Le nombre de retours de réfugiés n'a cessé de diminuer depuis 2004, atteignant en 2010 (197 600) son niveau le plus bas en plus de 20 ans. Les demandes présentées par le HCR aux États en vue d'une réinstallation de réfugiés ont augmenté régulièrement ces dernières années. Toutefois, leur nombre a diminué d'un sixième en 2010, passant à 108 000, principalement pour des raisons liées aux exigences en matière de sécurité et au traitement des

dossiers en attente. Par conséquent, le nombre de personnes se trouvant dans une situation prolongée de réfugiés était de 7,2 millions à la fin de l'année, le chiffre le plus élevé depuis 2001. Côté positif, plus de 2,9 millions de personnes déplacées ont pu regagner leur lieu d'origine en 2010, le chiffre le plus élevé en près de 15 ans.

### ENFANTS

Les informations sur la composition démographique de la population relevant de la compétence du HCR et sur le lieu où se trouve cette population sont essentielles pour les activités de planification et de suivi. En 2010, plus de 15 500 enfants non accompagnés ou séparés, principalement d'Afghanistan et de Somalie, ont demandé l'asile. Selon les données du HCR, plus de 72 000 enfants non accompagnés ou séparés ont soumis des demandes d'asile au cours des cinq dernières années. Les nombreux risques en matière de

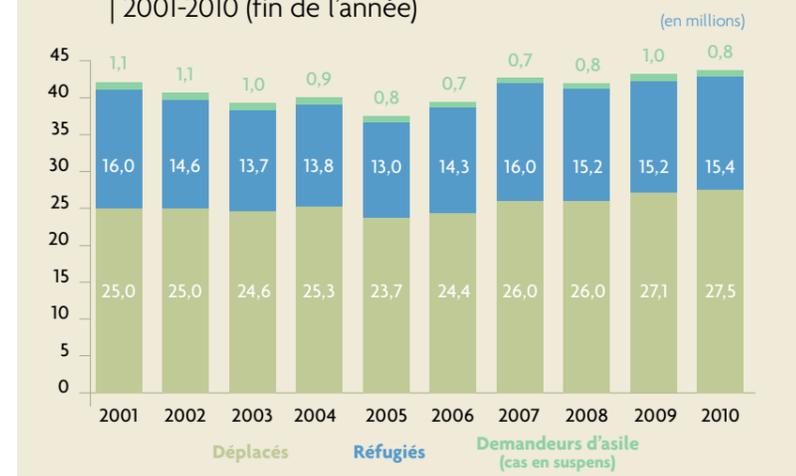
<sup>1</sup> Voir page 37 la définition de chaque groupe de population.

<sup>2</sup> Ce chiffre inclut 4,82 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche-Orient (UNRWA).

<sup>3</sup> Source : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés (CNR).

## Panorama des tendances mondiales

Fig. 1 Déplacements forcés dans le monde  
| 2001-2010 (fin de l'année)



Fin 2010, l'effectif total de la population relevant de la responsabilité du HCR était de 33,9 millions de personnes<sup>5</sup>. Ce chiffre prend en considération les nouveaux déplacements, les solutions durables mises en place, les changements juridiques et démographiques, la disponibilité améliorée des données et les estimations révisées.

À LA FIN DE L'ANNÉE 2010, plus de 10,55 millions de réfugiés, dont quelque 597 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés<sup>6</sup>, relevaient de la compétence du HCR. Un total de 14,7 millions de personnes déplacées, dont plus de 242 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés, recevaient une assistance humanitaire en vertu d'arrangements dans lesquels le HCR était soit l'institution chef de file, soit un partenaire essentiel. Ce chiffre est le deuxième le plus élevé à ce jour.

La situation est contrastée en ce qui concerne les retours. Si quelque 2,9 millions de déplacés internes ont pu regagner leur lieu d'origine durant l'année, le chiffre le plus élevé depuis

au moins 10 ans, seuls 197 600 réfugiés ont été rapatriés de leur plein gré, le chiffre le plus bas depuis plus de 20 ans. L'effectif des demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes dont la demande d'asile n'avait pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de la période considérée, était de l'ordre de 837 500 personnes. En 2010, le HCR a identifié 3,5 millions d'apatrides dans 65 pays et a estimé le nombre total d'apatrides dans le monde à trois fois ce chiffre, soit environ 12 millions de personnes<sup>7</sup>. En outre, 1,3 million de personnes n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus (ou « autres groupes ou personnes relevant de la compétence ») ont reçu soit une protection, soit une assistance, soit les deux du HCR pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières. ■

<sup>5</sup> Voir à la page 37 la définition de chaque groupe de population.  
<sup>6</sup> Les quatre cinquièmes des 597 000 personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés vivent au Bangladesh, en Équateur, au Pakistan et au Venezuela (République bolivarienne du).  
<sup>7</sup> Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui sont aussi des apatrides ne sont pas inclus dans ce chiffre. Ils sont pris en compte dans les statistiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.



Kenya | Le rythme d'arrivée des réfugiés somaliens au Kenya est alarmant. Les trois camps de Dadaab, dont la capacité d'accueil... WEB+

Fig. 2 Réfugiés et déplacés protégés/assistés par le HCR | 2001-2010 (fin de l'année)



« Dans notre monde d'aujourd'hui, il est préoccupant d'observer les idées fausses sur le paradigme de la protection internationale.

Les craintes d'afflux supposé de réfugiés dans les pays industrialisés sont très exagérées ou associées à tort avec des problèmes relatifs à la migration. En attendant, ce sont les pays les plus pauvres qui doivent supporter le plus lourd fardeau. »

ANTÓNIO GUTERRES, HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

protection auxquels sont confrontés les enfants afghans ont été mis en évidence dans un rapport récent du HCR<sup>4</sup>.

### CATASTROPHES NATURELLES

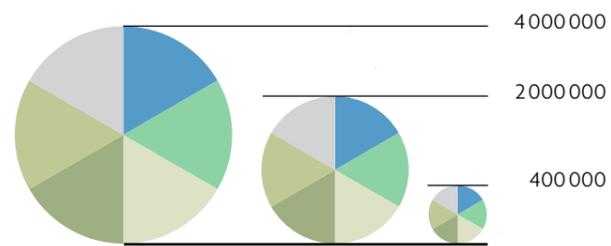
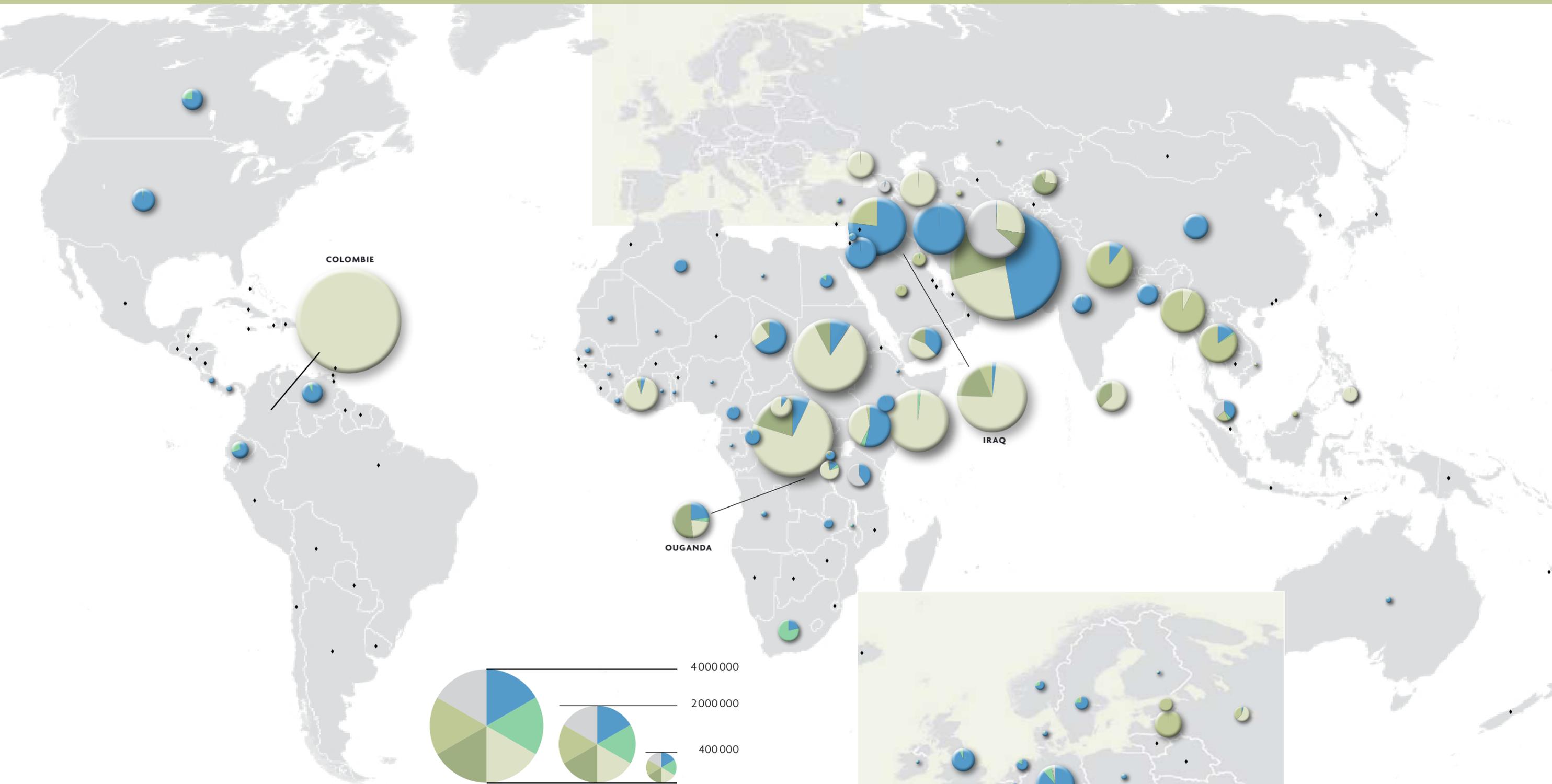
En 2010, le HCR a mené une action dans le cadre de plusieurs crises humanitaires provoquées par des catastrophes naturelles. Quelque deux millions de personnes ont bénéficié des interventions du HCR dans de telles situations pendant la période considérée, notamment dans des pays comme le Bénin, la République dominicaine, Haïti, l'Ouganda, le Pakistan et les Philippines. En 2010, le HCR a indiqué qu'il était disposé à assumer un rôle directeur plus prévisible au sein du groupe sectoriel chargé de la protection dans les situations de catastrophe naturelle, en consultation avec les partenaires et les gouvernements nationaux. Cependant, l'analyse globale des déplacements

de populations liés à une situation de catastrophe naturelle ne relève pas du présent rapport.

Les statistiques qui sont mentionnées dans ce rapport ont été pour la plupart communiquées par les bureaux extérieurs du HCR, qui les ont obtenues auprès des gouvernements ou tirées de rapports d'organisations non gouvernementales et des activités d'enregistrement du Haut Commissariat. Les chiffres ont été arrondis au centième ou au millième le plus proche. Quelques ajustements étant susceptibles d'être apportés aux chiffres publiés dans l'Annuaire statistique 2009, qui paraîtra ultérieurement dans l'année, les statistiques sont susceptibles d'être modifiées et doivent être considérées comme provisoires. Sauf indication contraire, le rapport ne fait pas référence aux événements survenus après le 31 décembre 2010. ■

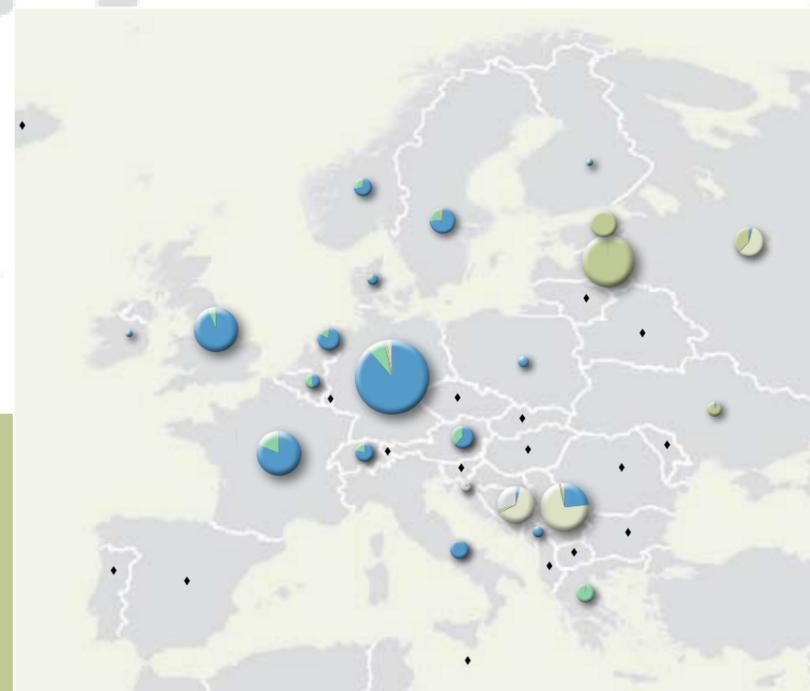
WEB+

<sup>4</sup> « Trees only move in the wind: a study of unaccompanied children in Europe », disponible (en anglais) à l'adresse : <http://www.unhcr.org/4c1229669.html>



- Réfugiés<sup>(1)</sup>
- Demandeurs d'asile (cas en suspens)
- Déplacés protégés/assistés par le HCR<sup>(2)</sup>
- Réfugiés rapatriés, déplacés de retour
- Apatrides
- Autres relevant de la compétence

◆ Total de la population inférieur à 10 000  
 1 Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés  
 2 Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés



## Population réfugiée

Fin 2010, 10,55 millions de réfugiés relevaient du mandat du HCR, soit 153 000 de plus (+1,5 %) qu'en 2009. La détérioration persistante de la situation en Somalie est en grande partie à l'origine de cette progression, plus de 119 000 Somaliens ayant cherché refuge en Éthiopie, au Kenya et au Yémen durant l'année.

**G** LOBALEMENT, l'augmentation du nombre de réfugiés dans certains pays a été largement compensée par le rapatriement librement consenti de 197 600 réfugiés, principalement en Afghanistan.

À la fin de l'année 2010, les femmes et les filles constituaient un peu moins de la moitié (47 %) des réfugiés dans le monde<sup>(8)</sup>. Les pays en développement hébergeaient 8,5 millions de réfugiés, soit les quatre cinquièmes de la population réfugiée dans le monde. Les 49 pays les moins avancés donnaient l'asile à près de deux millions de réfugiés (19 %).

Le **Tableau 1** [page suivante] montre que plus d'un tiers (38 %) des réfugiés résidaient dans des pays de la région Asie et Pacifique du HCR, les trois quarts d'entre eux (2,9 millions) étant des Afghans. L'Afrique subsaharienne était l'hôte d'un cinquième des réfugiés, pour la plupart de Somalie (482 500), de République démocratique du Congo (442 200) et du Soudan (351 600). La région Moyen-Orient et Afrique du Nord hébergeait 18 % des réfugiés, principalement d'Iraq (près de 1,5 million selon les estimations gouvernementales), tandis que la part de l'Europe était de 15 %. En Europe, les réfugiés de Serbie (et

du Kosovo : résolution 1244 du Conseil de sécurité) (180 400), d'Iraq (152 610) et de Turquie (125 800) constituaient les groupes les plus nombreux. La région des Amériques avait la part la plus petite (8 %), les Colombiens (391 900) étant les plus nombreux<sup>(9)</sup>.

### MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Une diminution de 3 % du nombre de réfugiés a été constatée dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord durant l'année. Ce recul résulte principalement d'estimations révisées. Les chiffres du gouvernement syrien relatifs aux réfugiés irakiens ont été revus à la baisse (-50 000), car il a été considéré qu'un certain nombre d'Irakiens avaient regagné l'Iraq ou étaient partis pour d'autres pays durant l'année. De même, le nombre de réfugiés irakiens au Liban a été revu à la baisse, passant de 50 000 à 76 000<sup>(10)</sup>. Inversement, 18 400 réfugiés somaliens sont arrivés au Yémen durant l'année.

En Afrique subsaharienne, le nombre de réfugiés avait diminué pendant neuf années consécutives. Cependant, en 2010, cette tendance a été inversée en raison de la reprise ou de la poursuite de conflits dans différentes régions du continent. Fin 2010, il y avait près de 2,2 millions de réfugiés en Afrique subs-

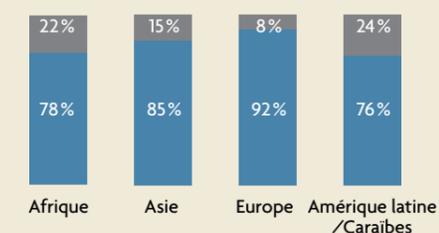
## La plupart des réfugiés fuient vers les pays voisins

**Contrairement à une croyance répandue**, les données statistiques disponibles démontrent que la plupart des réfugiés préfèrent rester dans leur région d'origine plutôt que de chercher refuge ailleurs. Fin 2010, les trois quarts des réfugiés du monde résidaient dans un pays voisin du leur.

Les principales régions d'origine des réfugiés ont été aussi les régions d'accueil de 76 % à 92 % en moyenne des réfugiés. Le HCR estime qu'environ 1,7 million de réfugiés (17 % du total de 10,55 millions) vivent en dehors de leur région d'origine. ●

Fig. 3

**Pourcentage de réfugiés se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de leur région d'asile | fin 2010**



À l'extérieur de leur région d'asile

À l'intérieur de leur région d'asile



**Personnes portant des jerrycans** d'eau potable et quelques affaires emballées dans des sacs en plastique. Elles avancent dans les vagues vers les bateaux de passeurs qui les emmèneront au Yémen par le golfe d'Aden. Ce groupe comprend très probablement des réfugiés.



**Tchad | Réfugiés du Darfour au Tchad**  
Aucune solution en vue. Six ans après le début du conflit... WEB

<sup>8</sup> De plus amples détails sur la composition démographique de la population réfugiée sont donnés au chapitre IX.

<sup>9</sup> Ce chiffre inclut 285 400 Colombiens se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.

<sup>10</sup> Ce chiffre est en nette diminution par rapport à celui de l'année dernière, qui reposait sur des estimations dépassées. Les évaluations conduites récemment sur le terrain indiquent que le chiffre le plus proche de la réalité est celui des réfugiés enregistrés par le HCR. Ce fait n'a pas été réfuté.

## Capacités et contributions des pays hôtes

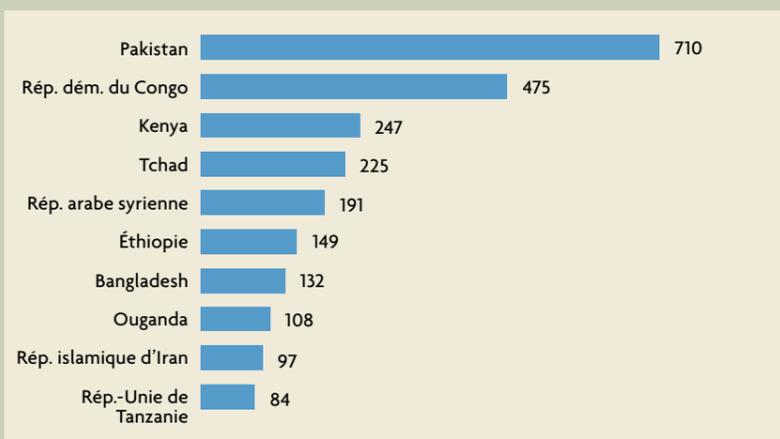
Les pays dotés d'une économie forte sont plus susceptibles d'être à même d'absorber les réfugiés et de leur fournir une assistance. En comparant l'effectif de la population réfugiée au revenu moyen d'un pays (mesuré par le produit intérieur brut (PIB) (PPA)<sup>16</sup> par habitant<sup>17</sup>), on peut évaluer l'impact relatif de l'accueil de réfugiés. Si le nombre de réfugiés pour un dollar de PIB (PPA) par habitant est élevé, la contribution relative et l'effort consenti par rapport à l'économie nationale peuvent être considérés comme importants. Les 20 pays affichant le plus grand nombre de réfugiés par dollar de PIB par habitant sont tous des pays en développement. Douze d'entre eux figurent parmi les pays les moins avancés. Qui plus est, plus de 4,4 millions de réfugiés, soit 42% des réfugiés dans le monde, résident dans des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 3000 dollars.

Fin 2010, le Pakistan était l'hôte du plus grand nombre de réfugiés par rapport à son économie nationale [voir Figure 4]. En tant que tel, il hébergeait 710 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA) par habitant. La République démocratique du Congo occupait le deuxième rang, avec 475 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA) par habitant, suivie du Kenya (247), du Tchad (225), de la République arabe syrienne (191) et de l'Éthiopie (149). Le premier pays développé était l'Allemagne, qui occupait le 25<sup>e</sup> rang, avec 17 réfugiés pour 1 USD de PIB (PPA) par habitant. ●

<sup>16</sup> Source pour le produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat): Fonds monétaire international, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2011 (consultée le 25 avril 2011).

<sup>17</sup> Source pour la population nationale: Nations Unies, Division de la population, « World Population Prospects: The 2010 Revision », New York, 2011.

Fig. 4 Nombre de réfugiés pour 1 USD PIB (PPA) par habitant | 2010



harienne, environ 110 000 de plus qu'au début de l'année. Néanmoins, ce chiffre reste très inférieur à celui qui avait été enregistré il y a 10 ans, en 2000, quand plus de 3,4 millions de personnes étaient déplacées en Afrique subsaharienne.

Du fait de l'escalade de la violence dans le sud et le centre de la Somalie et des effets d'une grave sécheresse, plus de 119 000 Somaliens ont été contraints de quitter leur foyer en 2010 et de chercher refuge à l'étranger, principalement au Kenya (73 700) et en Éthiopie (24 100). La reprise des affrontements armés et les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire<sup>11</sup>, en République centrafricaine et en République démocratique du

Congo ont provoqué de nouveaux afflux de réfugiés et le déplacement de 47 000 personnes, essentiellement vers la République du Congo (21 000), le Libéria (18 100) et l'Ouganda (4 000).

Néanmoins, quelque 43 000 réfugiés d'Afrique subsaharienne ont pu regagner de leur pays de leur plein gré, notamment la République démocratique du Congo (16 600), le Rwanda (10 900), le Soudan (7 100) et le Burundi (4 800).

### AMÉRIQUES, ASIE ET EUROPE

Aux Amériques, l'effectif de la population réfugiée a très légèrement diminué (-1,1%). Le HCR a revu à la baisse, de 10 900 personnes, son estimation de

Ce réfugié afghan de 18 ans vit avec cinq autres réfugiés dans un appartement de Kiev, la capitale de l'Ukraine. Ces réfugiés ne sortent pas de leur appartement, car ils craignent d'être harcelés par la population locale ou la police.

HCR / G. CONSTANTINE



**Afrique du Sud | En marche vers la coexistence** L'Afrique du Sud est l'un des rares pays d'Afrique où les réfugiés et... WEB

la population réfugiée aux États-Unis d'Amérique<sup>12</sup>. Environ 7 900 Colombiens ont obtenu le statut de réfugié en Équateur, tandis que le nombre de Colombiens en Équateur se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés a été ajusté, passant de 71 400 à 68 300 personnes, dans le cadre d'un processus amélioré d'enregistrement<sup>13</sup>.

Dans la région Asie et Pacifique, le nombre total de réfugiés et de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés était estimé à quatre millions fin 2010. Cela représente une progression de 4% durant l'année, imputable principalement à la révision du nombre estimé de réfugiés afghans

<sup>11</sup> Fin mai 2011, on comptait plus de 200 000 réfugiés ivoiriens au Libéria et dans d'autres pays de la région.

<sup>12</sup> En l'absence de statistiques officielles relatives aux réfugiés, le HCR doit estimer l'effectif des populations réfugiées dans 24 pays industrialisés.

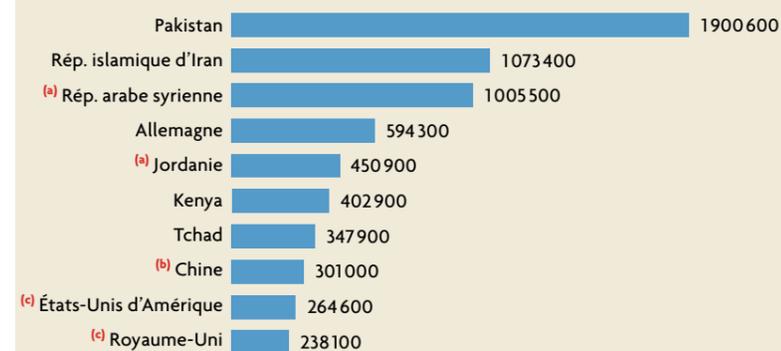
<sup>13</sup> Ce processus fait suite à une enquête exhaustive menée par le gouvernement et le HCR en 2007-2008 pour déterminer la taille et le profil de la population colombienne et évaluer les principales lacunes en matière de protection.

TABLEAU 1 Population réfugiée par région du HCR | 2010

Régions HR	Début 2010			Fin 2010			Évolution (total)	
	Réfugiés	Pers. dans une situation analogue à celle des réfugiés	Total réfugiés	Réfugiés	Pers. dans une situation analogue à celle des réfugiés	Total réfugiés	Absolu	%
Afrique Centrale et Grands Lacs	945 200	24 100	969 300	976 300	-	976 300	7 000	0,7%
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	779 200	33 900	813 100	858 900	34 300	893 200	80 100	9,9%
Afrique Australe	143 400	-	143 400	146 200	-	146 200	2 800	2,0%
Afrique de l'Ouest	149 000	-	149 000	168 300	-	168 300	19 300	13,0%
↑ Afrique* Sous-total	2 016 800	58 000	2 074 800	2 149 700	34 300	2 184 000	109 200	5,3%
↓ Amériques	520 000	293 200	813 200	513 500	290 500	804 000	-9 200	-1,1%
↑ Asie et Pacifique	2 666 000	1 189 400	3 855 400	3 793 900	220 200	4 014 100	158 700	4,1%
↓ Europe	1 641 700	5 600	1 647 300	1 605 600	1 000	1 606 600	-40 700	-2,5%
↓ Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 962 300	43 500	2 005 800	1 889 700	51 300	1 941 000	-64 800	-3,2%
<b>Total</b>	<b>8 806 800</b>	<b>1 589 700</b>	<b>10 396 500</b>	<b>9 952 400</b>	<b>597 300</b>	<b>10 549 700</b>	<b>153 200</b>	<b>1,5%</b>

\* À l'exclusion de l'Afrique du Nord.

Fig. 5 Principaux pays d'accueil des réfugiés | fin 2010



a Estimation gouvernementale.

b Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient d'une protection assurée par le gouvernement chinois.

c Estimation du HCR.

au Pakistan, qui est passé de 1,7 à 1,9 million<sup>(14)</sup>.

En Europe, la population réfugiée a diminué de 40700 personnes (-2,5%), pour se situer à 1,6 million de personnes fin 2010. Ce recul est dû principalement aux activités d'enregistrement et de vérification menées dans les Balkans. En Serbie (et au Kosovo: résolution 1244 du Conseil de sécurité), le nombre de réfugiés bosniaques et croates a diminué de près de 13000 personnes quand les chiffres ont été ajustés à la suite d'une consolidation des bases de données relatives aux réfugiés, qui a révélé que nombre de ceux qui avaient trouvé une solution durable en Serbie (et au Kosovo résolu-

tion 1244 du Conseil de sécurité) ou en Croatie étaient toujours enregistrés comme réfugiés en Serbie (et au Kosovo: résolution 1244 du Conseil de sécurité).

De même, les chiffres relatifs aux réfugiés au Monténégro ont été revus à la baisse, de 24000 à 16400, par le gouvernement à la suite d'un exercice exhaustif d'enregistrement des réfugiés originaires de plusieurs pays des Balkans.

#### PAYS D'ASILE

Les dix principaux pays d'accueil des réfugiés étaient les mêmes en 2010 qu'en 2009 [voir Figure 5], le classement restant aussi le même. Ensemble, ces dix pays hébergeaient 62% de tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR.

Comme en 2009, le Pakistan a été le pays qui a hébergé le plus grand nombre de réfugiés (1,9 million), presque tous originaires d'Afghanistan, la population totale du pays augmentant de 160000 personnes. La République islamique d'Iran, où les chiffres sont pratiquement identiques à ceux de 2009, a été l'hôte d'un peu plus d'un million de réfugiés, là encore presque tous afghans. La République arabe syrienne était l'hôte d'un million de réfugiés irakiens selon les estimations gouvernementales, ce qu'il l'a classée au troisième rang des

14 Il s'agit du nombre estimatif de réfugiés afghans enregistrés par le gouvernement du Pakistan. Ce chiffre est susceptible d'être modifié une fois achevées les vérifications en cours au moment de rédiger le présent rapport.

15 Estimation gouvernementale.

pays d'accueil, malgré une révision à la baisse de 5% (-49000 personnes) fondée sur l'hypothèse qu'un certain nombre d'Iraquiens avaient quitté le pays.

L'Allemagne et la Jordanie<sup>(15)</sup> ont fait état de 594300 et 450900 réfugiés, respectivement, à la fin de l'année. Dans les deux cas, les chiffres sont pratiquement identiques à ceux de 2009.

Le Kenya s'est classé au sixième rang des pays hôtes fin 2010, avec près de 403000 réfugiés. L'effectif a augmenté de 44000 personnes durant l'année (+12%), principalement en raison de nouvelles arrivées de Somalie. En 2009 et en 2010, le Kenya a accueilli plus de 150000 réfugiés somaliens, ce qui a porté au maximum la capacité des camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma.

Au Tchad, l'effectif des réfugiés a augmenté, passant à 347900 personnes fin 2010 (+3%) à la suite de nouvelles arrivées de République centrafricaine et du Soudan.

En 2008, l'Éthiopie était l'hôte de 83600 réfugiés, ce qui en faisait le 27<sup>e</sup> pays d'accueil des réfugiés, le rang le moins haut de ce pays en près de trois décennies. Depuis 2008 cependant, l'effectif des réfugiés a presque doublé suite à l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés érythréens et somaliens. Fin 2010, l'Éthiopie comptait plus de 154300 réfugiés et remontait au 19<sup>e</sup> rang dans le classement des pays d'accueil.

#### PAYS D'ORIGINE

Avec plus de trois millions de réfugiés dans 75 pays, l'Afghanistan est resté le principal pays d'origine des réfugiés en 2010. En moyenne, trois réfugiés sur 10 dans le monde sont originaires d'Afghanistan, 96% d'entre eux vivant au Pakistan et en République islamique d'Iran. Les Iraquiens constituent le deuxième groupe le plus nombreux de réfugiés, environ 1,7 million ayant cherché refuge principalement dans les pays voisins. Les réfugiés afghans et irakiens représentent près de la moitié (45%) de la population réfugiée relevant de la responsabilité du HCR dans le monde [voir Carte 2].

Les Somaliens constituent le troisième groupe de réfugiés le plus nombreux relevant de la responsabilité du HCR, soit 770200 personnes fin 2010, un chiffre deux fois supérieur à celui de 2005. La population somalienne réfugiée a

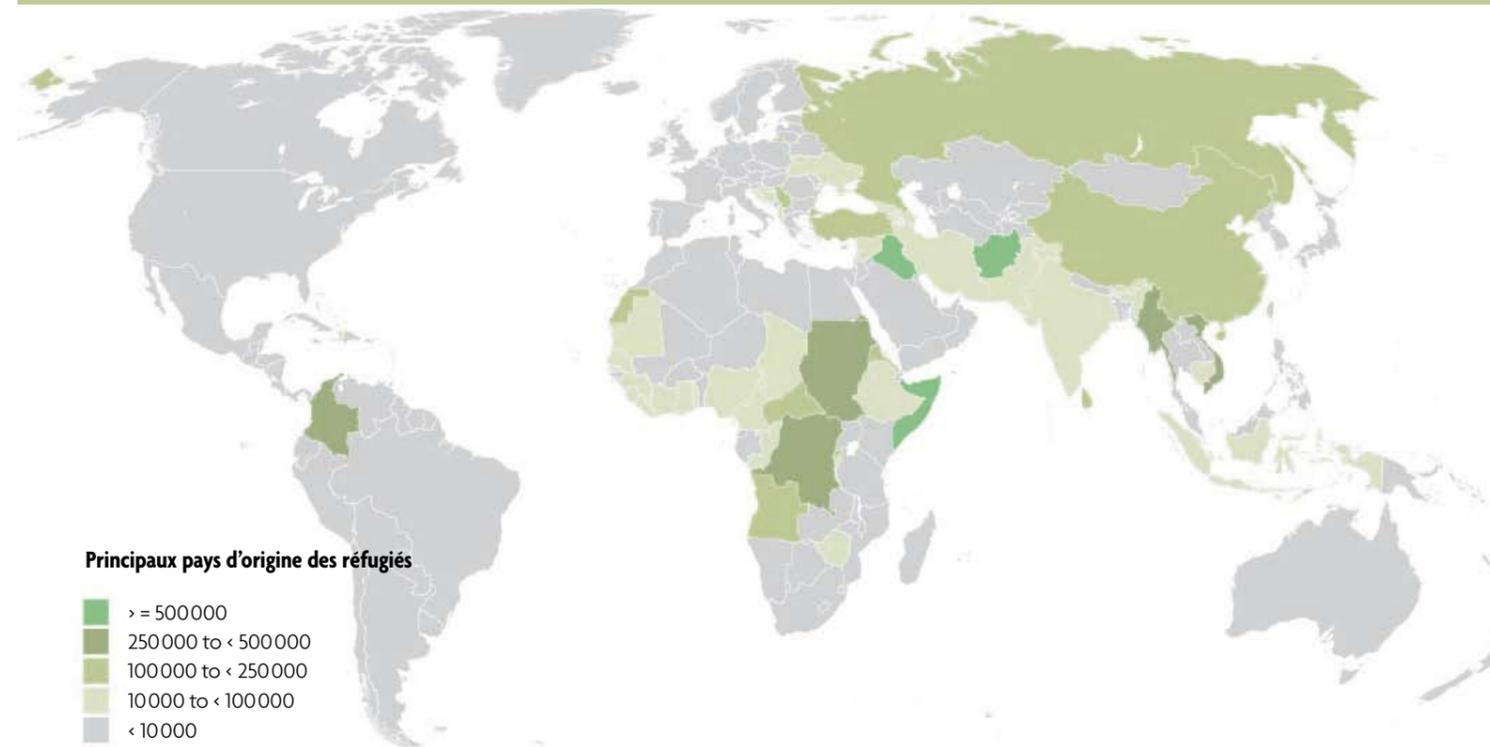
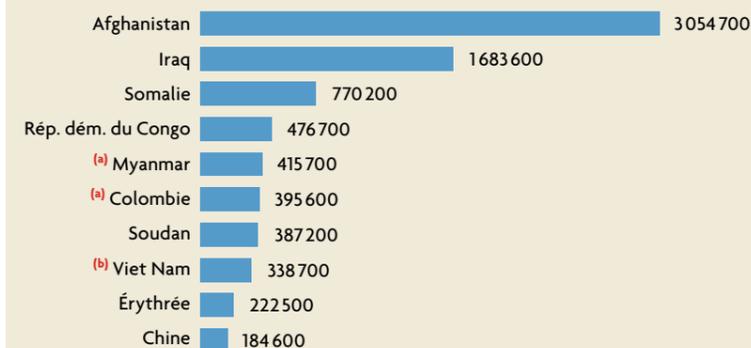


Fig. 6 Principaux pays d'origine des réfugiés | fin 2010



a Y compris les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.

b Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient d'une protection assurée par le gouvernement chinois.

augmenté de près de 92000 personnes (+14%) par rapport à 2009. Ces dernières années, la situation n'a cessé de se dégrader en Somalie, en particulier dans le centre et le sud du pays. Le HCR et les autres organisations apportant une assistance rencontrent des difficultés pour atteindre les populations en détresse dans ce pays. Plus de 119000 Somaliens ont fui leur pays en 2010, principale-

ment pour le Kenya (73700), l'Éthiopie (24100), le Yémen (18400), et Djibouti (3300). De plus, des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées en Somalie durant l'année [voir Figure 6].

La République démocratique du Congo se classe au quatrième rang des pays d'origine, avec 476700 réfugiés relevant du mandat du HCR fin 2010. Quelque 25000 personnes ont fui le

pays en 2010, principalement vers la République du Congo et l'Ouganda. Au cours de la dernière décennie, plus de 400000 Congolais de République démocratique du Congo ont fui vers les pays voisins pour échapper à la violence et au conflit armé.

Les autres principaux pays d'origine des réfugiés ont été le Myanmar (415700), la Colombie (395600) et le Soudan (387200). Dans le cas des réfugiés du Myanmar, le chiffre inclut quelque 200000 personnes non enregistrées au Bangladesh. Dans celui des Colombiens, le chiffre englobe les réfugiés et les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés en Équateur, en République bolivarienne du Venezuela et dans d'autres pays de la région.

Le nombre des réfugiés soudanais a diminué pour la cinquième année consécutive, des centaines de milliers d'entre eux ayant regagné le Sud-Soudan. En 2010, toutefois, le nombre de réfugiés soudanais a augmenté d'environ 19000 personnes par rapport à 2009 en raison, principalement, de l'instabilité de la situation au Darfour et au Sud-Soudan. ■

## Situations de réfugiés prolongées

Le HCR entend par «situation de réfugiés prolongée» une situation dans laquelle 25000 réfugiés ou plus de la même nationalité sont en exil depuis cinq ans ou plus dans un pays d'asile donné. Sur la base de cette définition, on estime qu'environ 7,2 millions de réfugiés se trouvaient dans ce type de situation fin 2010. Ce chiffre est le plus élevé depuis 2001, les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne étant désormais pris en compte. Les 7,2 millions de réfugiés concernés vivaient dans 24 pays hôtes, représentant 29 situations prolongées au total. ●



**Une famille réfugiée originaire du Bhoutan, réinstallée du Népal aux États-Unis d'Amérique, consulte le catalogue des films dans une boutique népalaise de New York.**



**Afghanistan | De retour chez eux**  
de nombreux Afghans vivent encore sous des tentes. Après avoir passé... **WEB**

## IV

# Solutions durables

Le HCR et la communauté internationale s'attachent à mettre en œuvre trois solutions durables pour résoudre le problème des réfugiés : (i) rapatriement librement consenti dans le pays d'origine ; (ii) l'identification de mécanismes appropriés d'intégration permanente dans le pays d'asile ; ou (iii) réinstallation dans un autre pays.

**L**E RAPATRIEMENT librement consenti est la solution dont bénéficient généralement le plus grand nombre de réfugiés. S'il reste la solution que préfèrent la plupart des réfugiés, la persistance d'un conflit, la crainte de la persécution ou l'absence de services de base dans les régions de retour sont souvent des obstacles à un retour dans le pays d'origine. La réinstallation est un outil essentiel de protection et un mécanisme important de partage de la responsabilité. Pour certains réfugiés, la réinstallation dans un pays tiers est le seul moyen de trouver la sécurité et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'intégration locale est un processus complexe et progressif, qui a des dimensions juridiques, économiques et socioculturelles. Elle est difficile à mesurer en raison de la diversité des formes juridiques et pratiques qu'elle peut revêtir<sup>(18)</sup>. L'analyse des données relatives à l'intégration locale dans ce rapport est donc limitée et subordonnée aux statistiques disponibles sur la naturalisation des réfugiés par les pays hôtes.

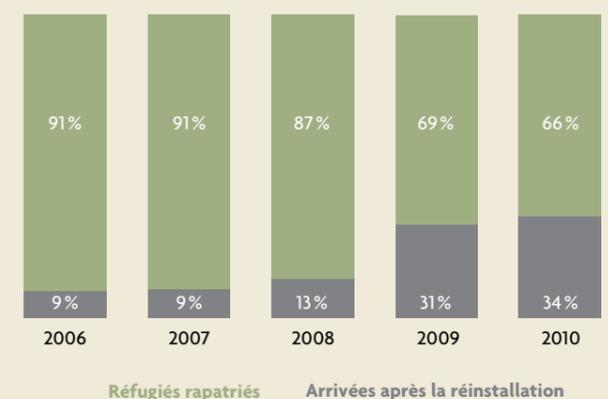
Comparativement, seul un petit nombre de réfugiés bénéficie de la réinstallation ; en 2010, seulement un

pour cent des réfugiés dans le monde en ont directement bénéficié. Au cours des cinq dernières années, quelque 444 000 réfugiés ont été réinstallés, alors que 2,5 millions ont pu être rapatriés. Ainsi, pour chaque réfugié réinstallé depuis 2006, six environ ont été rapatriés. Ces dernières années, le HCR a collaboré avec les États en vue d'accroître le recours à la réinstallation en tant que solution durable stratégique – qui a été vitale pour régler quelques situations de réfugiés prolongées, en assurant un espace de protection et offrant des solutions qui, sinon, n'auraient pas été disponibles.

### RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI

Sur la base des rapports consolidés émanant des pays d'asile (départ) et d'origine (retour), on estime que 197 600 réfugiés ont regagné leur pays de leur plein gré en 2010, soit 21 % de moins qu'en 2009 (251 500). Les chiffres relatifs au rapatriement sont en diminution constante depuis 2004, ceux de 2010 étant les plus faibles en plus de 20 ans. Globalement, on estime que 9 millions de réfugiés ont regagné leur pays d'origine au cours des 10 dernières années, pour la plupart avec l'assistance du HCR.

Fig. 7 Répartition des arrivées après la réinstallation et réfugiés rapatriés



<sup>18</sup> La nécessité de trouver des solutions durables ne concerne pas que les réfugiés. Une réponse durable doit être apportée aussi aux besoins des personnes déplacées et des apatrides en matière de protection juridique et physique. Cependant, compte tenu de l'absence de données fiables et détaillées sur les solutions mises en place pour ces autres groupes, l'analyse contenue dans cette section est limitée aux solutions durables accordées aux seuls réfugiés.



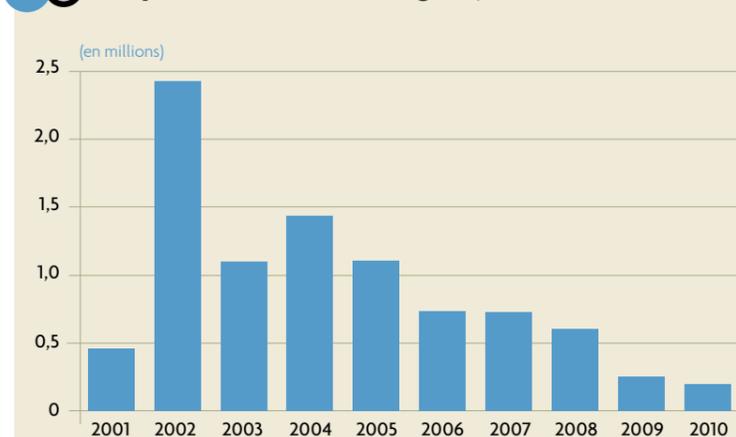
**Des déplacés internes de retour à Sri Lanka** bâtissent des maisons provisoires en attendant l'arrivée des matériaux avec lesquels ils construiront des logements permanents.

En 2010, les principaux pays de rapatriement ont été l'Afghanistan (118 000), l'Iraq (28 900), la République démocratique du Congo (16 600), le Rwanda (10 900), le Soudan (7 100) et Sri Lanka (5 100). Les départs les plus nombreux en vue d'un rapatriement librement consenti ont été signalés par le Pakistan (109 400), la République démocratique du Congo (14 500) et la République islamique d'Iran (10 200).

L'Afghanistan est resté le principal pays de rapatriement, 18 000 rapatriements ayant été enregistrés durant l'année, soit deux fois plus que l'année précédente (5 700). Les niveaux de 2009

avaient été les plus bas depuis le début des rapatriements de grande ampleur en 2002. Au total, près de 5,5 millions de réfugiés afghans – soit environ un cinquième de la population de l'Afghanistan – ont regagné leur pays depuis 2002. Dans le cadre de ses responsabilités en matière de suivi, le HCR conduit des entretiens avec les Afghans souhaitant regagner leur pays, pour évaluer les raisons du retour. En 2010, les facteurs le plus souvent cités ont été les préoccupations d'ordre économique, les difficultés au Pakistan et l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines parties d'Afghanistan.

**Fig. 8 Rapatriements de réfugiés | 2001-2010**



#### RÉINSTALLATION

La réinstallation peut assurer une protection aux réfugiés quand leur vie, leur liberté, leur sécurité, leur santé ou autres droits fondamentaux sont menacés dans leur pays d'asile. En tant que telle, la réinstallation est non seulement un outil vital de protection et un mécanisme international de partage de la responsabilité, mais aussi un élément essentiel des stratégies globales de recherche de solutions.

Seul un petit nombre de nations ont des programmes de réinstallation, et acceptent des quotas annuels de réfugiés. Le nombre de places réinstallation disponibles ne répond pas aux besoins en réinstallation et reste inférieur à celui, en hausse, des dossiers soumis par le HCR. En 2010, les projections pluriannuelles du HCR indiquaient que 747 000 places de réinstallation étaient nécessaires. En 2011, ce chiffre a été porté à 805 000, un record. Cependant, les quotas annuels proposés par les États sont restés pour l'essentiel inchangés, soit 80 000 places disponibles dans le monde.

Le Haut Commissariat agit sur trois axes afin de combler le fossé entre les besoins et les places proposées : (i) encourager davantage de pays à établir des programmes de réinstallation ou à examiner les dossiers soumis par le HCR ; (ii) travailler avec les pays de réinstallation pour accroître l'absorption de réfugiés identifiés par le HCR ; et (iii) définir des priorités dans les réponses aux besoins

de réinstallation, à la lumière du nombre limité de places disponibles.

En 2010, un total de 98 800 réfugiés ont été admis par 22 pays de réinstallation, dont les États-Unis d'Amérique (71 400)<sup>(19)</sup>, le Canada (12 100), l'Australie (8 500), la Suède (1 800) et la Norvège (1 100). Globalement, 13 600 personnes de moins qu'en 2009 (112 400) ont été réinstallées.

En 2010, le HCR a soumis plus de 108 000 dossiers de réinstallation en vue d'un examen par les États. Neuf pour cent des dossiers concernaient des femmes et des filles menacées, le pourcentage le plus élevé des cinq dernières années. Suite au triplement des demandes de réinstallation enregistré ces dernières années, le traitement des dossiers par les pays de réinstallation a pris un retard considérable.

Durant la période considérée, près de 73 000 personnes sont parties pour une réinstallation avec l'assistance du HCR, soit 14 % de moins qu'en 2009. La baisse du nombre des départs est imputable aux nouvelles exigences en matière de contrôles de sécurité. Outre le Japon, le Paraguay et la Roumanie ont, pour la première fois, accueilli des réfugiés en vue d'une réinstallation. Par nationalité, les principaux bénéficiaires des programmes de réinstallation facilitée par le HCR en 2010 ont été les réfugiés originaires du Myanmar (19 400), d'Iraq (16 000), du Bhoutan (14 800), de Somalie (5 400), de République démocratique du Congo (4 500) et d'Érythrée (3 300).

En 2010, les bureaux du HCR dans 86 pays d'asile ont facilité les réinstallations. Les réfugiés réinstallés avec l'assistance du HCR ont quitté principalement le Népal (14 800), la Thaïlande (11 400), la Malaisie (8 000), la République arabe syrienne (7 200) et la Turquie (5 300). Les cinq bureaux du HCR concernés, pris ensemble, ont été à l'origine de six départs sur 10 en vue d'une réinstallation facilitée par l'organisation en 2010.

Le HCR a franchi deux étapes importantes en matière de réinstallation en 2010. Entre 2007 et juin 2010, le Haut Commissariat avait soumis 100 000 dossiers d'Iraqiens réfugiés dans des pays du Moyen-Orient. Plus de la moitié des dossiers ont été réglés au cours des trois dernières années. Des contrôles de sécurité laborieux et les délais de mise

**Fig. 9 Départs de réfugiés pour une réinstallation assistée par le HCR | 2001-2010**



en place des mécanismes d'examen par les États ont entraîné des retards dans le départ des réfugiés vers leur nouveau pays.

La seconde étape a été franchie au Népal où la barre des 40 000 départs a été atteinte dans le cadre du programme lancé en novembre 2007 pour réinstaller les réfugiés du Bhoutan vivant dans des camps de l'est du pays. Des réfugiés originaires du Bhoutan ont été réinstallés dans huit pays, principalement aux États-Unis d'Amérique (34 130). Quand le programme a été mis en place, 108 000 réfugiés du Bhoutan résidaient dans les camps des districts de Jhapa et Morang, dans l'est du Népal. Sur les 72 000 réfugiés résidant encore dans les camps, environ 55 000 ont exprimé le souhait d'être réinstallés et devraient partir au cours des quatre prochaines années.

#### INTÉGRATION LOCALE

Le degré et la nature de l'intégration locale sont toujours difficiles à quantifier. Même lorsque les réfugiés acquièrent la nationalité par le biais de la naturalisation, les données statistiques sont souvent limitées, les pays concernés ne faisant généralement pas la distinction entre la naturalisation de réfugiés et celle d'autres personnes. Dans de nombreux autres pays, la législation nationale ou une interprétation restrictive de cette législation n'autorise pas la naturalisation des réfugiés. Il s'ensuit que la naturalisation des réfugiés est à la fois limitée et, quand elle est possible, sous-notifiée.

Néanmoins, les données limitées sur la naturalisation de réfugiés dont dispose le HCR révèlent que plus d'un million de réfugiés ont obtenu la citoyenneté de leur pays d'asile au cours de la dernière décennie. À eux seuls, les États-Unis d'Amérique représentent les deux tiers de ce chiffre. En 2009 et en 2010, la République-Unie de Tanzanie a accordé la citoyenneté à 162 000 réfugiés burundais améliorant ainsi le sort de cette population qui vivait en exil depuis 1972. En 2010, il a été signalé au HCR que des réfugiés avaient obtenu la citoyenneté en Belgique (1 700), en Irlande (710), au Viet Nam (430) et au Monténégro (350)<sup>(20)</sup>.

## Première arrivée au Japon

**Le 28 septembre 2010**, les 18 premiers réfugiés réinstallés au Japon sont arrivés à Tokyo. Ils sont entrés au Japon dans le cadre d'un programme pilote prévoyant la réinstallation de 90 réfugiés sur trois ans – le Japon est le premier pays d'Asie à devenir un pays de réinstallation.

Les familles, des fermiers d'ethnie karen, ont fui le Myanmar entre 1985 et 2001. Les parents ont entre 28 et 45 ans, et presque tous les enfants sont nés au camp de réfugiés de Mae La, dans le nord de la Thaïlande. Au total, 27 réfugiés ont été réinstallés au Japon en 2010. ●

<sup>19</sup> Durant l'exercice budgétaire 2010 des États-Unis d'Amérique, quelque 73 300 réfugiés ont été réinstallés dans ce pays.

<sup>20</sup> Les chiffres 2010 relatifs aux États-Unis d'Amérique n'étaient pas encore disponibles au moment de rédiger ce rapport.



**Une femme de souche ouzbèke** regarde les ruines de sa maison, détruite lors des violences qui ont agité le Kirghizistan en 2010.

HCR / S. SCHULMAN



**Colombie | lutter pour les droits** Des décennies de conflits internes violents, ignorées du reste du monde... WEB



**RDC | Déplacements incessants de population au Nord-Kivu** Les combats font rage dans l'est de... WEB

V

## Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

Le HCR n'a pas la capacité d'assurer une protection et une assistance à toutes les personnes déplacées par un conflit armé, qui étaient environ 27,5 millions fin 2010<sup>(21)</sup>. Depuis la mise en place de la démarche modulaire interorganisations en 2006, le HCR s'occupe de plus en plus des déplacées dans le cadre d'un effort plus large du système des Nations Unies et des autres organisations participantes. En 2010, en vertu des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de la démarche modulaire, le HCR a indiqué qu'il était disposé à renforcer ses activités de protection en faveur des personnes déplacées par des catastrophes naturelles.

**F**IN 2010, 14,7 millions de personnes déplacées, y compris les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés<sup>(22)</sup>, avaient bénéficié des activités de protection et d'assistance du HCR. En baisse de 930 000 personnes par rapport à 2009, mais néanmoins le deuxième le plus élevé de l'histoire du HCR, ce chiffre a plus que doublé depuis l'activation de la démarche modulaire en 2005 (6,6 millions de personnes). Le recul est dû principalement au retour de personnes déplacées au Pakistan (1,2 million)<sup>(23)</sup> et en République démocratique du Congo (461 000). Au total, plus de 2,9 millions de personnes déplacées ont regagné leur lieu d'ori-

gine pendant la période considérée, ce qui constitue le chiffre le plus élevé en près de 15 ans. En même temps, les bureaux du HCR ont signalé au moins 1,3 million de personnes nouvellement déplacées en 2010. Les statistiques du HCR couvrent les populations déplacées dans 24 pays.

La Colombie, où le gouvernement a commencé à enregistrer les déplacés en 1997, comptait 3,6 millions de déplacés enregistrés à la fin de l'année<sup>(24)</sup>.

La reprise des combats dans le nord-est de la République démocratique du Congo a déplacé plus de 130 000 personnes en 2010.

À la fin de l'année, on comptait quelque 1,7 million de déplacés, contre

2,1 millions l'année précédente, suite au retour de plusieurs centaines de milliers de personnes. Au Pakistan, près de 1,2 million de déplacés ont regagné leur lieu d'origine, ce qui a ramené à 952 000 le nombre estimatif de déplacés. Ces deux dernières années, quelque 2,3 millions de déplacés ont regagné leur lieu d'origine au Pakistan.

La situation dans le centre et le sud de la Somalie s'est encore détériorée, provoquant le déplacement de centaines de milliers de personnes en 2010. Quelque 1,5 million de personnes étaient déplacées en Somalie à la fin de l'année.

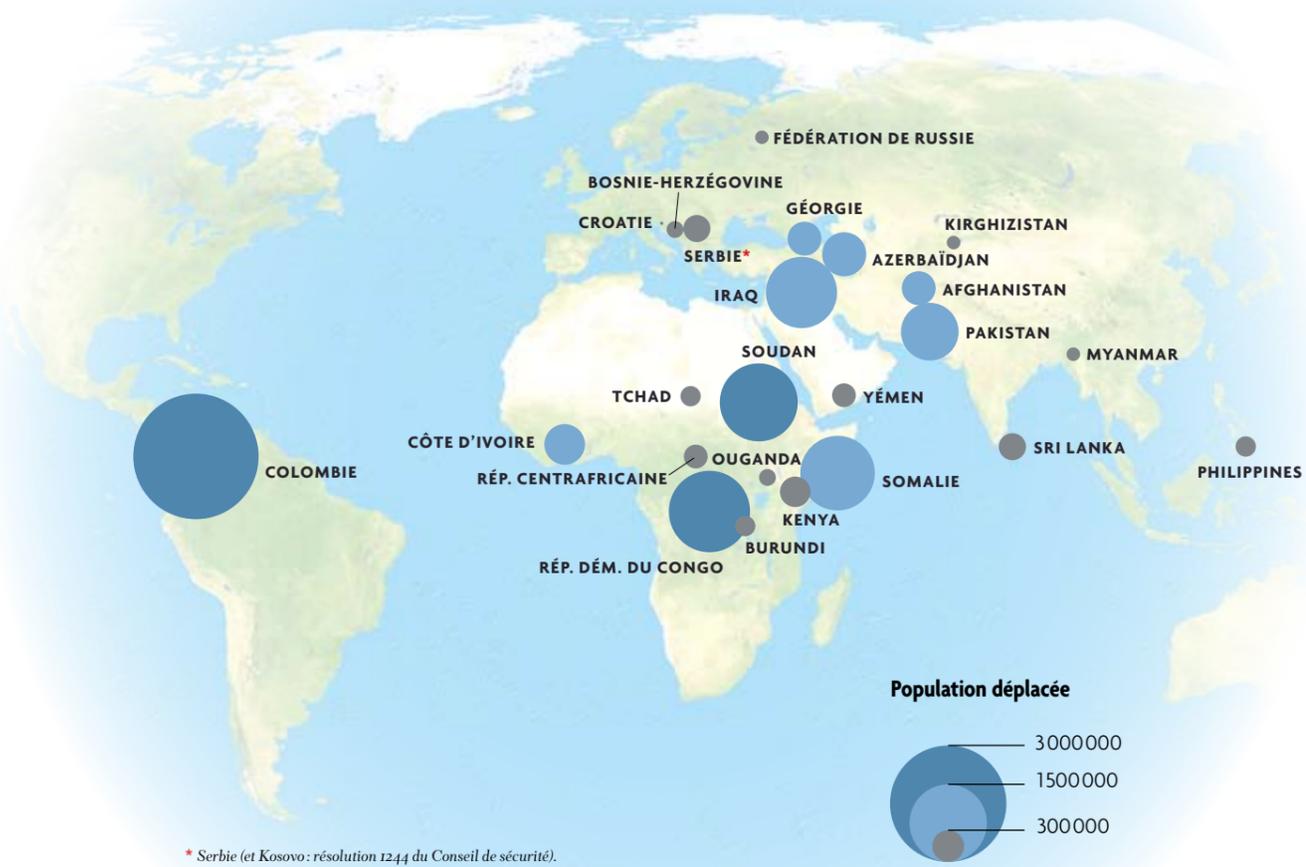
Au Soudan, environ 1,6 million de déplacés étaient protégés ou assistés par

21 Source: Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés (CNR).

22 Les situations analogues à celles des personnes déplacées concernent la Géorgie (124 000), la Fédération de Russie (22 200), le Kirghizistan (20 000) et le Soudan (76 100).

23 Ce chiffre inclut les retours spontanés en 2009, qui n'ont pu être vérifiés qu'en 2010.

24 Il est important de noter que le chiffre de 3,3 millions est un chiffre cumulé remontant à 1997 et que le gouvernement a fait état d'une sous-notification de 21 % (voir rapport du Gouvernement national à la Cour constitutionnelle, Jugement T-025/2004).



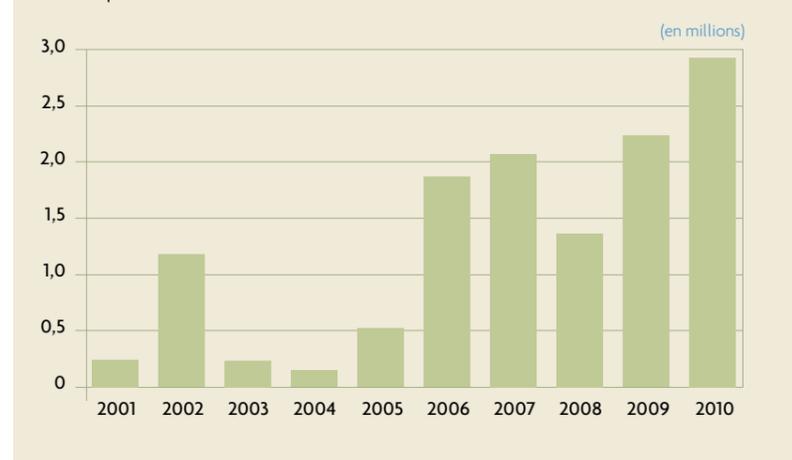
le HCR à la fin de l'année<sup>(25)</sup>. Depuis la signature, en janvier 2005, d'un accord global de paix entre le gouvernement soudanais à Khartoum et l'Armée populaire de libération du Soudan, environ deux millions de personnes déplacées ont regagné leurs communautés dans le sud du pays et les « trois zones » d'Abyei, du Nil bleu et du Kordofan-Sud. Beaucoup de Soudanais du Sud vivant dans le Nord, dont un nombre indéterminé de déplacés, ont regagné le Sud-Soudan au cours de l'année, avant le référendum sur l'indépendance qui a eu lieu en janvier 2011.

En Iraq, même si près de 300 000 personnes ont pu regagner leur lieu d'origine en 2010, environ 1,3 million étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays à la fin de l'année. Quelque 303 000 personnes déplacées en Ouganda ont pu retourner dans leur village pendant l'année, ce qui a ramené à 126 000 personnes l'effectif de la population déplacée résidant dans les camps

et les sites de transit. Tant les personnes encore déplacées que les déplacés de retour en Ouganda ont continué de bénéficier des activités de protection et d'assistance du HCR dans le cadre de la démarche modulaire, de façon à ce que toutes les personnes, notamment les plus vulnérables, puissent trouver une solution durable en 2011.

Le Kirghizistan a connu de nouveaux déplacements internes massifs mi-2010. Au plus fort de la crise, le HCR a estimé que jusqu'à 400 000 personnes étaient concernées. À la fin de l'année, environ 80 000 personnes, dont 20 000 se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés, étaient considérées comme déplacées au Kirghizistan. ■

Fig. 10 Retours de déplacés protégés/assistés par le HCR | 2001-2010



25 Selon les estimations de l'IDMC, il y aurait jusqu'à 5,2 millions de déplacés au Soudan.



Une famille déplacée attend dans le camp de Jalozi de monter dans l'autocar qui la ramènera chez elle, dans la vallée de Swat, au Pakistan.

HCR / H. CAUX

# Demandeurs d'asile

Les sections suivantes décrivent certaines des grandes tendances s'agissant des demandes d'asile présentées sur une base individuelle. Il n'y est pas fait référence aux afflux massifs de réfugiés et aux personnes auxquelles le statut de réfugié a été accordé collectivement ou *prima facie*.

EN 2010, au moins 845 800<sup>(26)</sup> demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été présentées aux gouvernements et aux bureaux du HCR dans 166 pays ou territoires, ce qui constitue une diminution de 11 % par rapport à l'année précédente (948 400 demandes), la première après trois années consécutives de hausse. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de celle qui a été constatée en 2010 dans les pays industrialisés, où le nombre de demandes d'asile a aussi diminué<sup>(27)</sup>. Sur le total provisoire de 845 800 demandes d'asile, environ 729 100 étaient des demandes initiales<sup>(28)</sup> soumises dans le cadre des procédures de première instance, les 86 700 demandes restantes étant des appels ou des recours devant les tribunaux<sup>(29)</sup>.

Les bureaux du HCR ont enregistré environ 96 800 demandes, soit quelque

22 300 demandes de moins qu'en 2009 (119 100) du total provisoire de 845 800 demandes d'asile présentées en 2010. La part du HCR a atteint 11 % en 2010, alors qu'elle était de 13 % en 2009.

## NOUVELLES DEMANDES D'ASILE INDIVIDUELLES REÇUES

L'Afrique du Sud a été, pour la troisième année consécutive, la principale destination des nouveaux demandeurs d'asile dans le monde, plus de 180 600 demandes d'asile ayant été enregistrées en 2010. Ce chiffre équivaut à un cinquième des demandes d'asile individuelles soumises dans le monde. Néanmoins, le chiffre pour 2010 est de 19 % inférieur à celui de 2009 (222 300 demandes), mais reste quatre fois supérieur à celui de 2007, quand 45 600 personnes avaient recherché une protection internationale. Comme les années précédentes, les Zimbabwéens

ont constitué l'immense majorité des demandes soumises en 2010 (146 600 demandes, soit 80 %).

Les États-Unis d'Amérique ont reçu moins d'un tiers du nombre de demandes soumises à l'Afrique du Sud, mais occupent néanmoins la deuxième place avec quelque 54 300 demandes<sup>(30)</sup>. Le nombre des nouvelles demandes d'asile y a augmenté de 13 % en 2010. Ce sont principalement les demandeurs d'asile chinois et mexicains, pour lesquels les chiffres étaient relativement stables ces dernières années, qui sont à l'origine de la progression. La France s'est classée au troisième rang (48 100 demandes), enregistrant une hausse de 14 % par rapport à 2009 (42 100 deman-

## WEB+

<sup>26</sup> Certains pays européens n'ayant pas encore publié leurs statistiques nationales relatives à l'asile au moment où ce rapport était rédigé, ce chiffre sera probablement revu à la hausse ultérieurement dans l'année.

<sup>27</sup> Pour une analyse détaillée des tendances de l'asile dans les pays industrialisés, voir Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, 2010, HCR Genève, mars 2011, consultable à l'adresse : <http://www.unhcr.fr/4dd140c89.html>

<sup>28</sup> Bien que la notification de données statistiques sur les nouveaux demandeurs d'asile se soit améliorée ces dernières années, notamment en Europe, il faut garder à l'esprit que celles-ci comprennent un nombre non négligeable de demandes renouvelées, ce qui signifie que le demandeur a déjà soumis au moins une demande dans le pays ou dans un autre pays.

<sup>29</sup> Les informations statistiques sur les résultats des demandes d'asile en appel et des recours sont sous-notifiées, notamment dans les pays développés où, souvent, ce type de données n'est pas collecté par les États ou n'est pas publié séparément.

<sup>30</sup> Nombre estimatif d'individus, basé sur le nombre de nouveaux cas (28 440) multiplié par 1,4 pour refléter le nombre moyen d'individus par cas (Source : Département de la sécurité intérieure) ; et nombre de nouvelles demandes d'asile « défensives » déposées auprès de l'Executive Office of Immigration Review (14 500, notifiées par les individus).

TABLEAU 2 Nouvelles demandes et appels reçus

	2008	2009	2010 <sup>(a)</sup>
État <sup>(b)</sup>	765 800	803 300	742 800
HCR	73 400	119 100	96 800
Conjointement <sup>(c)(d)</sup>	36 100	26 000	6 200
<b>Total</b>	<b>875 300</b>	<b>948 400</b>	<b>845 800</b>
% HCR seulement	8 %	13 %	11 %

<sup>a</sup> Provisoire.

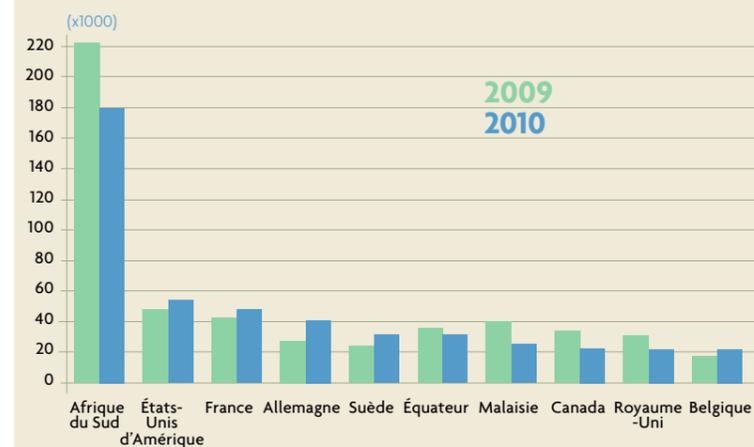
<sup>b</sup> Inclut les estimations révisées.

<sup>c</sup> Fait référence à la détermination du statut de réfugié conduite conjointement par le HCR et le gouvernement.

<sup>d</sup> Le chiffre pour 2010 exclut les demandeurs d'asile érythréens en Éthiopie, qui ont obtenu le statut de réfugié *prima facie*. Les années précédentes, ce groupe représentait quelque 20 000 demandes d'asile par an.

**Un Afghan court derrière un camion** à la sortie de l'autoroute menant au terminal de Ferry de Calais (France). De nombreux migrants et demandeurs d'asile tentent de se cacher sous un camion sur l'autoroute ou dans les stations-service pour essayer de traverser la Manche et entrer au Royaume-Uni.

Fig. 11 Principaux pays de destination des nouveaux demandeurs d'asile | 2009-2010



des), la troisième consécutive. La hausse est due en partie au grand nombre de demandeurs d'asile en provenance de Géorgie (+188%), du Bangladesh (+118%) et d'Haïti (+38%). L'Allemagne a été le quatrième pays de destination des nouveaux demandeurs d'asile, avec plus de 41 300 demandes d'asile enregistrées. La progression est de 49% par rapport à 2009 (27 000 demandes) et constitue la valeur la plus élevée depuis 2003. Elle est due en partie au plus grand nombre de demandeurs d'asile venus de Serbie (et du Kosovo: résolution 1244 du Conseil de sécurité) et de l'ex-République you-

TABLEAU 3 Nouvelles demandes d'asile présentées en 2010 dans 10 bureaux principaux du HCR\*

Malaisie	25 600
Kenya	19 300
Turquie	9 200
Inde	4 000
Indonésie	3 900
Yémen	3 700
Cameroun	3 300
Rép. arabe syrienne	3 200
Jordanie	2 900
Égypte	2 600

\* Ne comprend pas les appels/recours.

goslave de Macédoine, pour beaucoup d'origine rom. Cette évolution résulte peut-être de la levée de l'obligation de visa d'entrée dans l'Union européenne pour les ressortissants de ces deux pays au début de 2010. La Suède s'est classée cinquième avec 31 800 demandes. Les autres pays de destination importants pour les demandeurs d'asile ont été l'Équateur (31 400), la Malaisie (25 600) et le Canada (22 500)<sup>(31)</sup>.

En 2010, les bureaux du HCR ont reçu 89 500 nouvelles demandes de statut de réfugié et 7 300 appels ou recours. Pour la troisième année consécutive, c'est le bureau du HCR en Malaisie qui a reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes (25 600). Le Kenya a constitué la deuxième opération la plus importante (19 300 demandes), suivi de la Turquie (9 200), de l'Inde (4 000) et de l'Indonésie (3 900). Les opérations du HCR au Kenya, en Turquie, en Indonésie, au Yémen et au Cameroun ont été marquées par une augmentation du nombre des demandes, alors que les bureaux du HCR en Malaisie, en Inde et en Jamahiriya arabe libyenne ont connu un recul. Pris ensemble, les cinq principaux bureaux concernés du HCR ont enregistré environ 70% des nouvelles

31 Source: Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

32 Ces décisions, qui ne portent pas sur le fond, peuvent avoir pour cause, notamment, le décès du demandeur, le fait que le demandeur ne s'est pas présenté à l'entretien, le retrait de la demande, l'abandon d'un appel ou le fait qu'un autre pays est responsable de l'examen de la demande (procédure « Dublin II »).

33 Ce chiffre est sans doute nettement plus élevé, un nombre non négligeable de décisions rendues par les États au stade de l'appel ou du recours de la procédure d'asile n'ayant pas encore été publié.

demandes présentées en 2010. En outre, 90% des activités du HCR en matière de détermination du statut (en termes de demandes reçues) ont été concentrées dans 11 pays.

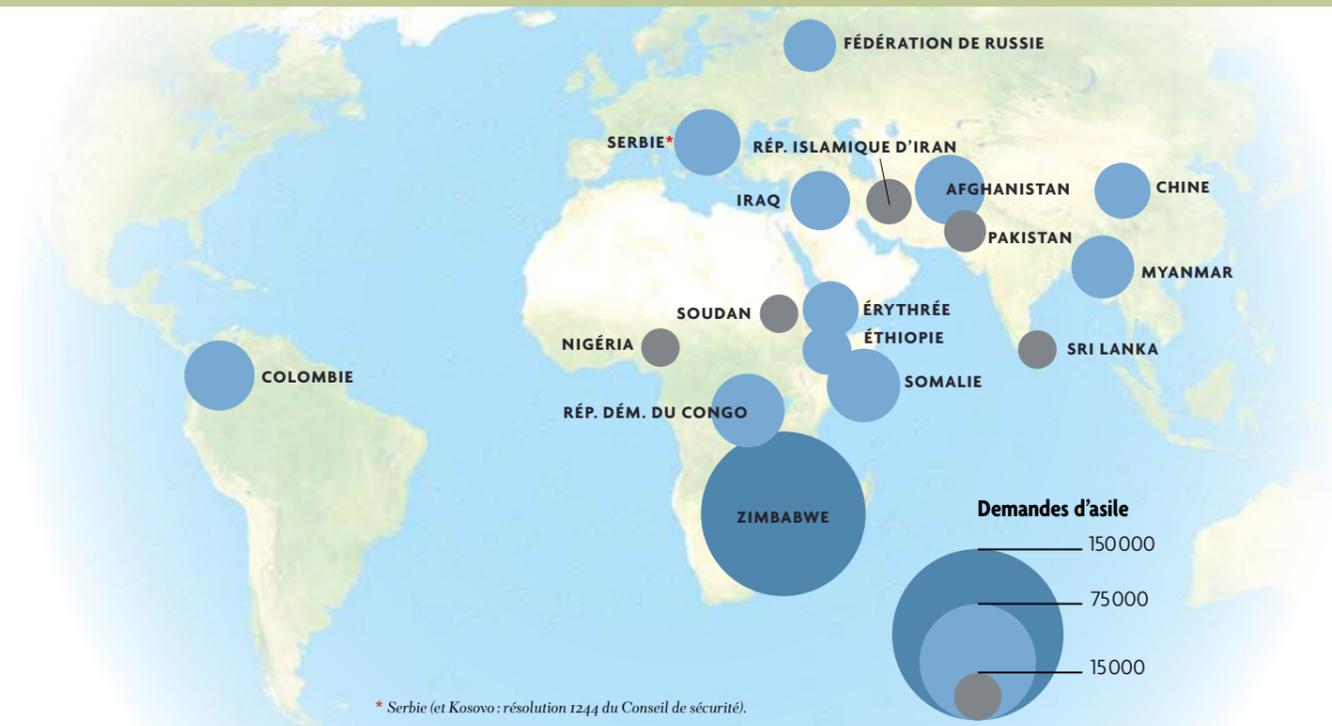
#### PAR NATIONALITÉ

Procédures d'asile du HCR et des États combinées, les nouvelles demandes d'asile ont été soumises principalement par des personnes originaires des pays suivants: Zimbabwe (149 400), Somalie (37 500), République démocratique du Congo (35 600), Afghanistan (33 500), Colombie (32 300), Serbie (et Kosovo: résolution 1244 du Conseil de sécurité) (30 500) et Myanmar (27 900) [voir Carte 4 ci-contre]. Toutefois, ces chiffres occultent les caractéristiques propres à certaines nationalités qui ont tendance à se concentrer dans un nombre limité de pays. Par exemple, neuf demandes d'asile sur 10 émanant de Zimbabwéens ont été présentées en Afrique du Sud seulement. Les deux tiers des nouvelles demandes d'asile soumises par des ressortissants de Serbie (et du Kosovo: résolution 1244 du Conseil de sécurité) l'ont été en Suède (7 900) et en Allemagne (6 600), alors que plus de la moitié des demandes émanant de Somaliens l'ont été en Afrique du Sud (6 000), en Suède (5 600), en Ouganda (5 200) et en Éthiopie (4 200). Des demandeurs d'asile de Colombie ont cherché une protection dans plus de 40 pays, huit sur 10 ont demandé le statut de réfugié en Équateur.

#### DÉCISIONS

Les chiffres provisoires indiquent que quelque 578 900 décisions ont été rendues en 2010 au sujet de demandes d'asile individuelles. Le personnel du HCR a rendu 61 100 décisions, soit 11% du total – une part relative similaire à celle de 2009. Dans 10 pays, quelque 5 200 décisions sur le fond ont été prises conjointement par le HCR et l'État concerné. Tous ces chiffres excluent les cas clos pour des raisons administratives sans qu'une décision soit prise sur le fond<sup>(32)</sup>. En 2010, au moins 153 300 cas ont été clos sans qu'une décision sur le fond soit délivrée au demandeur.

Carte 4 Principaux pays d'origine des nouveaux demandeurs d'asile | en 2010 (10 000 demandes d'asile ou plus)



\* Serbie (et Kosovo: résolution 1244 du Conseil de sécurité).

TABLEAU 4 Prises de décisions sur le fond

	2008	2009	2010 <sup>(a)</sup>
État	468 900	512 300	512 600
HCR	46 800	69 200	61 100
Conjointement <sup>(b)(c)</sup>	31 200	21 000	5 200
<b>Total</b>	<b>546 900</b>	<b>602 500</b>	<b>578 900</b>
<b>% HCR seulement</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>

a Provisoire.

b Fait référence à la détermination du statut de réfugié conduite conjointement par le HCR et le gouvernement.

c Le chiffre pour 2010 exclut les demandeurs d'asile érythréens en Éthiopie, qui ont obtenu le statut de réfugié prima facie. Les années précédentes, ce groupe représentait quelque 20 000 demandes d'asile par an.

Il est important de noter que les données relatives aux décisions prises en 2010 sont incomplètes, certains États n'ayant pas encore publié leurs statistiques officielles. Il s'ensuit que les données pour 2010 citées dans ce rapport ne sont pas totalement comparables à celles des années précédentes.

Environ 222 900 demandeurs d'asile ont été reconnus comme réfugiés (175 100) ou ont obtenu une forme complémentaire de protection (47 800) en 2010. Ce nombre comprend quelque 21 700 personnes<sup>(33)</sup> qui avaient été déboutées dans un premier temps, mais pour lesquelles la décision avait été annulée au stade de l'appel ou du

recours. Un pourcentage particulièrement élevé de décisions annulées au stade de l'appel pourrait témoigner d'éventuelles déficiences dans la procédure d'asile de certains pays.

Quelque 355 900 demandeurs d'asile ont été déboutés sur le fond. Ce nombre comprend les décisions négatives en première instance et en appel. Des demandeurs d'asile ayant fait appel d'une

## Enfants non accompagnés et séparés en quête d'asile\*

Les données provisoires indiquent qu'en 2010, 15 500 demandes d'asile individuelles ont été présentées dans 69 pays par des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. Cela représente 4% environ des demandes d'asile soumises dans ces pays. Le chiffre relatif est en cohérence avec celui de 2009.

En valeur absolue, toutefois, le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés en quête d'asile a diminué par rapport à 2009 (18 700 demandes dans 71 pays). Cette tendance concorde avec le recul

qu'a connu le nombre de demandeurs d'asile dans le monde.

L'Europe a reçu 11 500 (74%) des 15 500 demandes. Contrairement aux années précédentes, durant lesquelles le Royaume-Uni en avait enregistré le plus grand nombre en Europe, ce sont la Suède et l'Allemagne qui ont reçu le plus de demandes en 2010 (2 400 et 1 900 respectivement).

Alors que les chiffres ont nettement augmenté en Suède et surtout en Allemagne (+6% et +49% respectivement), ils ont diminué de

près de moitié au Royaume-Uni (-47%). Le Kenya et l'Inde ont été des pays de destination importants en dehors de l'Europe, avec 1 100 (+209%) et 430 (-10%) demandes d'asile respectivement.

Les informations disponibles indiquent que 5 400 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ont été reconnus comme réfugiés ou ont obtenu une forme complémentaire de protection en 2010. Ce chiffre est inférieur à celui de 2009 (7 700 réponses positives). L'Europe a représenté 68% des décisions positives.

Les informations disponibles sur les pays d'origine des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille confirment les tendances observées les années précédentes, en ce sens que les demandes ont été le fait principalement d'enfants afghans et somaliens. Ces deux nationalités ont représenté près de la moitié des demandes de ce type présentées en 2010. ●

\* Des informations complémentaires sont données dans le 2009 Statistical Yearbook, pp. 42-43, HCR, Genève.

décision négative en première instance pourraient être comptés deux fois dans ce chiffre.

#### TAUX DE RECONNAISSANCE TOTAL

Globalement (procédures d'asile du HCR et des États combinées), le taux de reconnaissance des réfugiés a atteint environ 30 % de l'ensemble des décisions sur le fond prises en 2010, tandis que le taux de reconnaissance total était de 39 %<sup>(34)</sup>. Les deux valeurs sont inférieures à celles de 2009 (39 % pour le taux de reconnaissance des réfugiés et 47 % pour le taux de reconnaissance total). Toutefois, les taux de reconnaissance au niveau mondial sont indicatifs à ce stade, certains États n'ayant pas encore communiqué les données pertinentes. De plus, la proportion des décisions positives est en réalité plus élevée, les décisions négatives en appel étant souvent comptées deux fois.

Parmi les principaux pays industrialisés d'accueil, ce sont la Suisse et la Finlande qui affichent le taux de reconnaissance total le plus élevé en première instance en 2010 (73 % et 61 % respectivement). En 2010, les demandeurs d'asile originaires d'Érythrée, du Myanmar et de Somalie ont eu un taux de reconnaissance de 80 % en première instance. Les taux de reconnaissance ont été élevés également pour les demandeurs d'asile de République démocratique du Congo (66 %), d'Iraq (65 %), de Colombie (64 %), d'Éthiopie (58 %), d'Afghanistan (53 %) et de République islamique d'Iran (51 %).

À la fin de l'année, plus de 837 500 personnes étaient en attente d'une décision dans le monde. Ce chiffre englobe les personnes à tous les stades de la procédure d'asile. Le nombre réel des demandes n'ayant pas fait l'objet d'une décision n'est pas connu, car beaucoup de pays n'ont pas été en mesure de communiquer cette information. ■

<sup>34</sup> En l'absence d'une méthode internationalement convenue pour calculer les taux de reconnaissance, le HCR utilise deux taux pour mesurer la proportion des demandes de statut acceptées durant l'année. Le taux de reconnaissance des réfugiés est le résultat de la division du nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire, et cas rejetés).

Le taux de reconnaissance total est le résultat de la division du nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou ayant obtenu une forme complémentaire de protection par le nombre total de décisions sur le fond (Convention, protection complémentaire et cas rejetés). Les décisions qui ne sont pas prises sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. Pour établir des comparaisons au niveau international, le HCR utilise uniquement ces deux taux de reconnaissance et ne notifie pas les taux calculés au niveau national.

## VII

# Apatrides

*Identifier les apatrides reste essentiel pour que des solutions soient trouvées à leurs problèmes et que le HCR puisse assumer la responsabilité qui lui a été confiée à l'égard de cette population. Cette responsabilité n'est pas limitée à la prévention et à la réduction de l'apatridie, et à la protection des apatrides. Elle suppose aussi d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur de ce problème. La nature même du phénomène fait qu'il est difficile de mesurer l'apatridie. Souvent, les apatrides vivent dans une situation précaire, en marge de la société, n'ont pas de papiers d'identité et sont victimes de discrimination.*

**S**EULS QUELQUES PAYS ont des procédures d'identification et d'enregistrement des apatrides, ainsi que de délivrance de papiers d'identité, ce qui permet de collecter des données précises. Par conséquent, ce rapport contient uniquement des données relatives aux pays ayant des statistiques officielles fiables ou pour lesquels des estimations de la population apatride existent. Le **Tableau 7**, en annexe, mentionne quelques pays (signalés par un astérisque) qui comptent une population apatride nombreuse, mais pour lesquels des statistiques fiables ne sont pas disponibles. Ces pays sont notamment la Côte d'Ivoire, l'Inde et l'Indonésie.

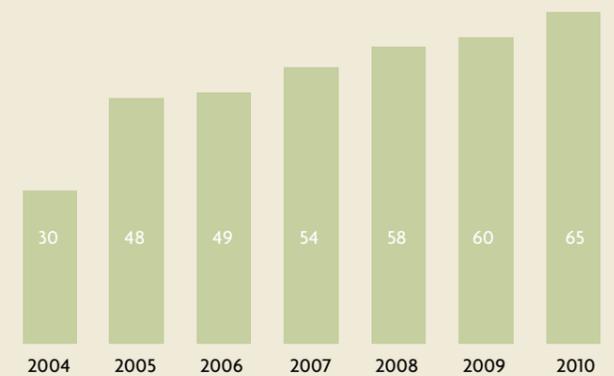
Pour 2010, les données sur l'apatridie s'inscrivent dans la continuité des tendances observées les années précédentes, à savoir un élargissement progressif de la couverture et des connaissances relatives aux apatrides. Fin 2010, des statistiques sur l'apatridie étaient disponibles pour 65 pays, cinq de plus qu'en 2009. Ce chiffre doit être comparé aux 30 pays pour lesquels elles l'étaient

en 2004, quand le HCR a commencé à collecter plus systématiquement les données sur les populations apatrides, et reflète les efforts déployés par les bureaux du HCR pour recueillir des données plus précises. Ces efforts ont été soutenus par une prise de conscience accrue de l'apatridie dans un certain nombre de pays.

En 2010, environ 3,5 millions de personnes étaient des apatrides identifiés, alors qu'elles étaient 6,6 millions fin 2009. Ce recul tient davantage à des changements dans la méthode de comptage des apatrides qu'à une réduction des cas d'apatridie.

Il n'en reste pas moins qu'un recul notable du nombre des apatrides a été constaté, des apatrides ayant acquis une nationalité ou vu leur nationalité confirmée. Environ 137 500 apatrides ont acquis une nationalité, principalement dans 12 pays. Près de la moitié de ce chiffre est imputable aux progrès accomplis dans le règlement de la situation des Kurdes Faili en Iraq, et au fait que certains individus ayant acquis une nationalité avant 2010 n'avaient pas été signalés.

Fig. 12 Nombre de pays communiquant des statistiques sur les apatrides



Des réfugiées non enregistrées du Myanmar, qui résident en périphérie du camp de réfugiés de Kutupalong, au Bangladesh.

## Autres groupes de personnes relevant de la compétence du HCR

**L**E HCR MÈNE ÉGALEMENT des activités de protection ou d'assistance en faveur de personnes dont il considère qu'elles relèvent de sa compétence, mais qui n'appartiennent à aucune des catégories de populations mentionnées plus haut. Ces activités prennent appui sur des considérations humanitaires ou d'autres raisons spéciales et visent, par exemple, les demandeurs d'asile qui ont été déboutés par les États et dont le HCR estime qu'ils ont besoin d'une protection internationale. Le nombre des personnes appartenant à ce groupe a plus que doublé, passant de 167 000 début 2009 à près de 412 000 à la fin de l'année. Cette progression découle principalement de la prise en compte de quelque 155 000 anciens réfugiés du Burundi en République-Unie de Tanzanie. Bien qu'ils aient été naturalisés en 2009, le HCR continue de mener des activités en leur faveur à travers des programmes d'intégration locale. ■



HCR / J. TANNER

**Ces réfugiés rapatriés afghans ne peuvent se réintégrer durablement** dans leur lieu d'origine en raison du manque d'emplois et d'une situation difficile en matière de sécurité. Souvent, les rapatriés s'installent à Kaboul, la capitale de l'Afghanistan, pour tenter de trouver du travail et dépendent de l'assistance du HCR.



**Déplacés internes en Colombie.** Une mère serre son fils survivant dans ses bras. Son autre fils a été tué par les paramilitaires qui avaient forcé cette mère et les siens à quitter leur maison en Colombie.

IX

## Caractéristiques démographiques et relatives au lieu de résidence

*Les bureaux extérieurs du HCR ont été encouragés à collecter et à communiquer des statistiques ventilées par sexe et par âge sur les personnes relevant de la compétence de l'organisation. Les données relatives aux lieux de résidence sont essentielles pour repérer les lacunes dans les interventions et les disparités en matière de protection juridique et physique. Les données démographiques sont vitales pour planifier, mettre en œuvre et évaluer le soutien et les programmes humanitaires.*

### Caractéristiques démographiques

Les informations démographiques disponibles sur les personnes relevant de la compétence du HCR étaient partielles et variables suivant les pays et les catégories de population. Les efforts déployés par le HCR pour améliorer la qualité des données démographiques ont produit des résultats notables ces dernières années. À la fin de l'année 2010, des données démographiques étaient disponibles pour 21 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans plus de 140 pays. En valeur absolue, la disponibilité des données ventilées par sexe et par âge pour les personnes relevant de la compétence de l'organisation a presque doublé depuis 2005, passant de 11 à 21 millions. En valeur relative, toutefois, la disponibilité des données à relativement peu évolué par rapport aux années précédentes, avec une couverture d'un peu plus de 60 % des personnes relevant de la compétence. La disponibilité des données démographiques varie considérablement suivant le type de population et

la région. Elle est forte dans le cas des réfugiés (72 %), des déplacés internes (70 %), des réfugiés rapatriés (90 %) et des autres personnes relevant de la compétence (86 %). Elle est faible dans celui des déplacés internes de retour (19 %) et des apatrides (26 %). Elle varie aussi suivant la région. Dans les régions Amériques et Moyen-Orient et Afrique du Nord, des données démographiques sont disponibles pour presque toutes les personnes relevant de la compétence (89 % et 79 % respectivement). Par comparaison, la proportion est d'un peu plus de 50 % en Asie et en Afrique. L'Europe est la seule région où des données démographiques étaient disponibles pour moins de la moitié des personnes relevant de la compétence à la fin de l'année 2010.

Les données disponibles par sexe (21 millions de personnes) indiquent que les femmes constituent la moitié environ (49 %) de la plupart des populations relevant de la compétence du HCR. Les femmes représentent 47 % des populations réfugiées, 50 % des popula-

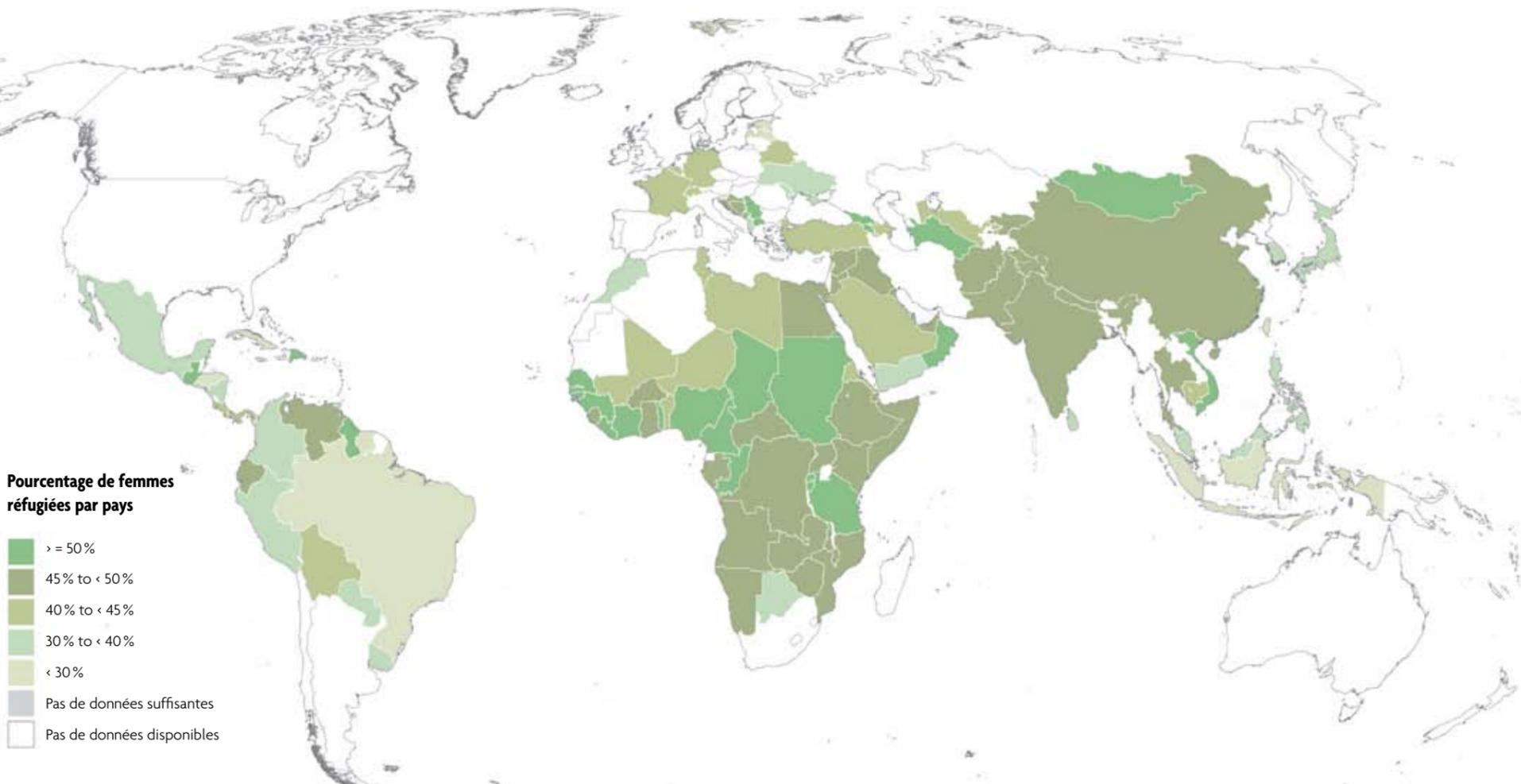
tions déplacées et réfugiées rapatriées, et 53 % des apatrides<sup>35</sup>. Dans la plupart des régions, les femmes constituent moins de la moitié des populations réfugiées. La proportion des femmes réfugiées est la plus faible en Europe (44 %) et la plus forte en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs (53 %). Toutefois, les moyennes occultent des variations importantes entre les différents lieux. Parmi les principaux pays d'accueil des réfugiés, le pourcentage des femmes réfugiées varie de 57 % au Tchad à 31 % en Malaisie<sup>36</sup>.

#### ÂGE

Des informations ventilées par âge étaient disponibles pour 14,1 millions (42 %) des 33,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR. La couverture statistique était relativement élevée dans le cas des réfugiés (65 %) et des réfugiés rapatriés (86 %). En moyenne, environ 47 % des personnes relevant de la compétence étaient des enfants de moins de 18 ans, dont 11 % de

<sup>35</sup> Sur la base d'une couverture seulement 26 % pour cette catégorie. Les déplacés internes de retour ont été exclus en raison d'une couverture très faible.

<sup>36</sup> Chiffres établis sur la base d'une couverture d'au moins 50 %.



**Pourcentage de femmes réfugiées par pays**

- > = 50 %
- 45 % to < 50 %
- 40 % to < 45 %
- 30 % to < 40 %
- < 30 %
- Pas de données suffisantes
- Pas de données disponibles

moins de cinq ans. La moitié environ de la population avait entre 18 et 59 ans, alors que 5 % avait 60 ans ou plus. Les enfants constituaient 44 % des populations de réfugiés et de personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés. La proportion était considérablement plus élevée parmi les réfugiés ayant regagné leur pays en 2010 (55 %). Cette situation a des

répercussions sur la planification de retours durables, notamment s'agissant des investissements requis dans l'éducation, la nutrition et la santé. En revanche, les enfants ne constituaient que 31 % des demandeurs d'asile, une population souvent composée d'hommes célibataires, notamment dans les pays industrialisés. Dans tous les groupes d'âges d'enfants réfugiés, on

comptait un nombre équivalent de filles et de garçons.

Les informations ventilées par âge étaient particulièrement limitées dans le cas des pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Par conséquent, les chiffres ne sont pas pleinement représentatifs de l'ensemble de la population relevant de la compétence du HCR.

## Caractéristiques relatives aux lieux de résidence

Pour améliorer les informations sur le lieu de résidence des personnes relevant de sa compétence, le HCR a procédé à une révision de ses classifications statistiques en 2010. Il a été demandé aux bureaux extérieurs d'indiquer si les bénéficiaires résidaient en zone urbaine, en zone rurale ou dans un lieu inconnu/hétérogène. Des données ont ensuite été

collectées sur les types d'hébergement, ventilés selon les catégories suivantes: hébergement individuel, camp, centre collectif, habitat dispersé, zone d'installation ou type indéfini quand les données ne sont pas claires. La première catégorisation a permis de relever 900 lieux individuels, couvrant 11,8 millions de personnes relevant de la compétence

du HCR<sup>(37)</sup>. Comme pour les données démographiques, des informations relatives au lieu de résidence des réfugiés et des réfugiés rapatriés étaient disponibles dans 66 % et 69 % des cas respectivement. Les données disponibles sur 11,8 millions de personnes ont révélé que les déplacés internes (dont les déplacés internes de retour) résidaient majoritari-

TABLEAU 5 Hébergement des réfugiés | fin 2010

Type d'hébergement	Nb. de réfugiés	Distribution	% femmes	% enfants
Camp	2 443 600	30 %	49 %	52 %
Centre	331 500	4 %	48 %	49 %
Dispersés	2 697 800	33 %	47 %	44 %
Hébergement individuel	2 390 600	29 %	47 %	37 %
Zone d'installation	349 000	4 %	51 %	57 %
<b>Sous-total</b>	<b>8 212 500</b>	<b>100 %</b>	<b>48 %</b>	<b>47 %</b>
Non connu	2 337 200			
<b>Grand total</b>	<b>10 549 700</b>			

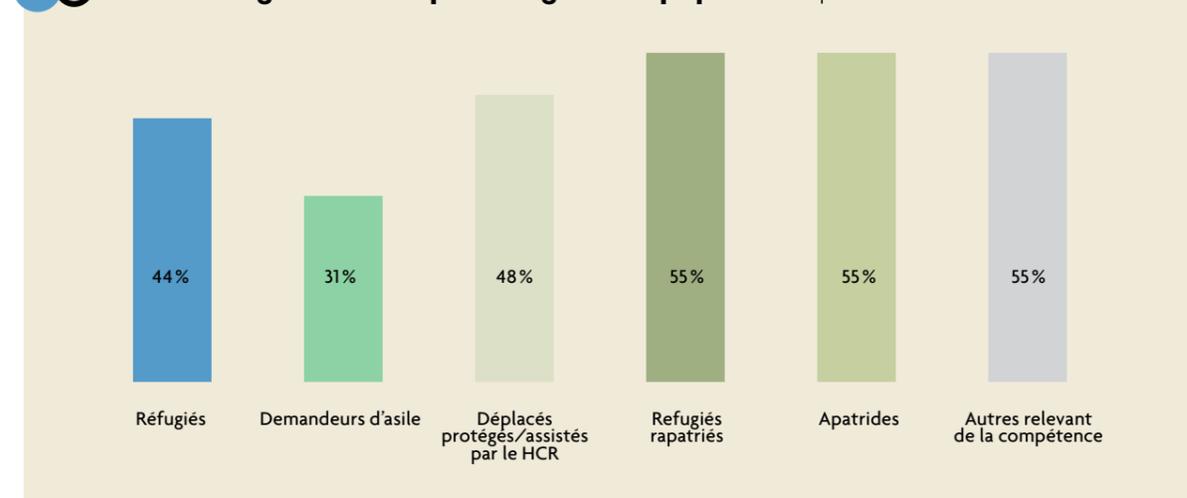
rement en zone rural, que les réfugiés et les demandeurs d'asile étaient plus souvent établis en zone urbaine et que les réfugiés rapatriés se répartissaient à parts égales entre les deux.

Le type d'hébergement était connu pour 8,2 millions (78 %) des 10,5 millions de réfugiés. Les bureaux du HCR ont signalé qu'environ un tiers environ avait un habitat dispersé (33 %), résidait dans les camps (30 %) ou dans un type d'hébergement individuel (29 %). Les types d'hébergement le moins souvent cités étaient les centres collectifs et les zones d'installation (4 % chacun).

Les camps de réfugiés et les zones d'installation se trouvaient principalement dans les zones rurales, alors que les hébergements individuels étaient le type de résidence prédominant dans les zones urbaines. Près de la moitié des réfugiés résidant dans les camps vivaient en Afrique subsaharienne; ils étaient 43 % en Asie. Il n'y a pas de différence dans l'utilisation des types d'hébergement par les hommes et par les femmes réfugiés. Parmi les enfants réfugiés, la moitié vit dans les camps; la proportion est de 37 % pour ceux qui vivent dans des hébergements individuels. ■

<sup>37</sup> Bien que les bureaux du HCR aient communiqué des informations sur le lieu de résidence d'un total de 28,4 millions de personnes relevant de la compétence de l'organisation, le type d'hébergement de 16,6 millions de personnes (principalement des déplacés) était imprécis ou hétérogène.

Fig. 13 Pourcentage d'enfants par catégorie de population | fin 2010





Réfugiés irakiens réinstallés  
à Nuremberg, Allemagne.

X

## Qui est inclus dans les statistiques ?

**Les réfugiés** sont les personnes reconnues comme tels en application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; de son Protocole de 1967 ; de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ; les personnes reconnues comme réfugiées conformément au Statut du HCR ; les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection<sup>(38)</sup> ou d'une protection temporaire<sup>(39)</sup>. Cette catégorie comprend les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés<sup>(40)</sup>.

**Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays** sont des personnes ou [des] groupes de personnes qui ont été forcés de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues<sup>(41)</sup>. Aux fins des statistiques du HCR, cette population est composée uniquement de personnes qui ont été déplacées par une situation de conflit armé et auxquelles le Haut Commissariat assure une protection et/ou une assistance. Cette population comprend les personnes dont la situation est analogue à celle des personnes déplacées<sup>(42)</sup>.

**Les demandeurs d'asile** sont des personnes en quête d'une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive. Les cas mentionnés dans ce rapport sont ceux de personnes dont la demande était en suspens fin 2010, quel que soit le moment où la demande avait été présentée.

**Les apatrides** sont, en droit international, des personnes qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation nationale. Autrement dit, ce sont des personnes qui ne possèdent aucune nationalité. Les statistiques du HCR font référence principalement aux personnes relevant de la définition internationale de l'apatridie, mais les données de certains pays couvrent aussi les apatrides de facto, ainsi que les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. L'Assemblée générale a demandé au HCR de contribuer à la prévention de l'apatridie, à la réduction des cas d'apatridie, et à la protection des apatrides. En application de l'article 11 de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, le Haut Commissariat reçoit les demandes de personnes susceptibles de bénéficier des garanties prévues dans cette Convention et aide ces personnes et les États concernés à trouver des solutions. Le Comité exécutif du HCR a prié le Haut Commissariat de lui faire régulièrement rapport sur l'ampleur du phénomène.

**Les réfugiés rapatriés (rapatriés)** sont les réfugiés qui ont regagné leur pays d'origine ou leur lieu de résidence habituelle de leur plein gré. Aux fins de ce rapport, seuls sont pris en compte les réfugiés rapatriés entre janvier et décembre 2010. Dans la pratique, toutefois, une assistance peut être apportée aux rapatriés pendant des périodes plus longues.

**Les déplacés internes** de retour sont les personnes déplacées qui bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR et qui ont regagné leur lieu d'origine ou de résidence habituelle entre janvier et décembre 2010. Dans la pratique, toutefois, une assistance peut être apportée aux déplacés internes de retour pendant des périodes plus longues.

**Les autres groupes ou personnes relevant de la compétence** sont les groupes ou personnes qui, bien qu'ils ne relèvent d'aucune des catégories ci-dessus, bénéficient des services de protection et/ou d'assistance du HCR pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

<sup>38</sup> La protection complémentaire fait référence à la protection donnée, en vertu du droit national ou régional, dans les pays qui n'accordent pas le statut de réfugié au sens de la Convention de 1951 aux personnes ayant besoin d'une protection internationale contre des risques graves, mais auxquels l'ensemble de la population est confronté.

<sup>39</sup> La protection temporaire fait référence aux arrangements mis au point par les États pour assurer une protection temporaire aux personnes arrivant d'une situation de conflit ou de violence généralisée, sans pour autant engager un processus officiel ou individuel de détermination du statut. Elle est généralement utilisée dans les situations d'arrivées massives.

<sup>40</sup> Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

<sup>41</sup> Voir : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Addendum au Rapport du Représentant du Secrétaire général, M. Francis M. Deng, présenté conformément à la résolution 1997/39 de la Commission des droits de l'homme, Nations Unies, 1998, E/CN.4/1998/53/Add.2 (1998).

<sup>42</sup> Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et qui sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés, mais qui n'ont pas été signalées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

**TABLEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2010**

Pays/territoire d'asile <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(5)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Afghanistan	43	6 391	6 434	6 434	30	118 032	351 907	3 366	-	838 250	1 318 019
Afrique du Sud <sup>(10)</sup>	57 899	-	57 899	-	171 702	-	-	-	-	-	229 601
Albanie	76	-	76	-	23	-	-	-	-	-	99
Algérie <sup>(11)</sup>	94 144	-	94 144	90 139	304	3	-	-	-	-	94 451
Allemagne	594 269	-	594 269	-	51 991	-	-	7 920	16 282	670 462	
Angola	15 155	-	15 155	4 997	4 241	488	-	-	-	19 884	
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	555	27	582	582	87	-	-	70 000	-	70 669	
Argentine	3 276	-	3 276	241	947	-	-	-	-	4 223	
Arménie	3 296	-	3 296	3 275	23	-	-	6	82 519	85 844	
Aruba	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
Australie	21 805	-	21 805	-	3 760	-	-	-	-	25 565	
Autriche	42 630	-	42 630	-	25 625	-	-	401	-	68 656	
Azerbaïdjan	1 891	-	1 891	1 891	17	-	592 860	-	2 078	596 846	
Bahamas	21	7	28	27	9	-	-	-	-	37	
Bahreïn	165	-	165	165	69	-	-	-	-	234	
Bangladesh	29 253	200 000	229 253	29 253	-	-	-	-	-	229 253	
Biélorus	589	-	589	231	66	-	-	7 731	-	8 386	
Belgique	17 892	-	17 892	-	18 288	-	-	691	-	36 871	
Belize	134	-	134	98	30	-	-	-	-	164	
Bénin	7 139	-	7 139	7 139	101	-	-	-	-	7 240	
Bolivie (Etat plurinational de)	695	-	695	283	41	-	-	-	-	736	
Bonaire	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
Bosnie-Herzégovine	7 016	-	7 016	1 370	153	909	113 365	277	5 000	52 713	179 433
Botswana	2 986	-	2 986	2 986	249	-	-	-	-	3 235	
Brésil	4 357	-	4 357	2 820	872	-	-	-	-	5 229	
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	20 992	-	20 992	
Bulgarie	5 530	-	5 530	-	1 412	-	-	-	-	6 942	
Burkina Faso	531	-	531	531	534	-	-	-	-	1 065	
Burundi	29 365	-	29 365	29 365	12 062	4 766	157 167	-	1 059	204 419	
Cambodge	129	-	129	129	51	-	-	-	-	180	
Cameroun	104 275	-	104 275	104 275	2 383	-	-	-	-	106 658	
Canada	165 549	-	165 549	-	51 025	-	-	-	-	216 574	
Chili	1 621	-	1 621	-	274	-	-	-	-	1 895	
Chine <sup>(12)</sup>	300 986	-	300 986	68	122	-	-	-	-	301 108	
Chine, RAS de Hong Kong	154	-	154	154	486	-	-	1	-	641	
Chine, RAS de Macao	-	-	-	-	9	-	-	-	1	10	
Chypre	3 394	-	3 394	-	5 396	-	-	-	-	8 790	
Colombie	212	-	212	69	167	34	3 672 054	-	11	3 672 478	
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Congo	133 112	-	133 112	133 112	5 524	101	-	-	-	138 737	
Costa Rica	12 371	7 134	19 505	15 800	375	-	-	-	-	19 880	
Côte d'Ivoire	26 218	-	26 218	26 218	256	46	514 515	22 625	-	563 660	
Croatie	863	73	936	936	81	469	2 125	160	1 749	20 383	25 903
Cuba	411	-	411	377	11	-	-	-	-	422	
Curaçao	7	-	7	7	2	-	-	-	-	9	
Danemark	17 922	-	17 922	-	3 363	-	-	3 216	-	24 501	
Djibouti	15 104	-	15 104	15 104	732	-	-	-	7	15 843	
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Égypte	95 056	-	95 056	25 056	14 303	-	-	60	-	109 419	
El Salvador	38	-	38	7	18	2	-	-	-	58	
Émirats arabes unis	538	-	538	538	86	-	-	-	-	624	
Équateur	52 905	68 344	121 249	52 905	49 887	-	-	-	-	171 136	
Érythrée	4 809	-	4 809	4 809	137	-	-	-	-	4 946	
Espagne	3 820	-	3 820	-	2 715	-	-	31	-	6 566	
Estonie	39	-	39	-	10	-	-	100 983	-	101 032	
États-Unis d'Amérique	264 574	-	264 574	-	6 285	-	-	-	-	270 859	
Éthiopie	154 295	-	154 295	154 295	1 028	6	-	-	-	155 329	
Ex-République yougoslave de Macédoine	959	439	1 398	1 398	161	-	-	-	1 573	3 132	
Fédération de Russie <sup>(13)</sup>	4 922	-	4 922	4 922	1 463	38	75 371	758	50 000	-	132 552

**TABLEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2010 (suite)**

Pays/territoire d'asile <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(5)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Fidji	1	-	1	1	6	-	-	-	-	-	7
Finlande	8 724	-	8 724	-	2 097	-	-	-	3 125	-	13 946
France	200 687	-	200 687	-	48 576	-	-	-	1 131	-	250 394
Gabon	9 015	-	9 015	9 015	4 132	-	-	-	-	-	13 147
Gambie	8 378	-	8 378	8 330	74	-	-	-	-	-	8 452
Géorgie <sup>(14)</sup>	639	-	639	639	44	3	359 716	-	1 826	-	362 228
Ghana	13 828	-	13 828	13 828	749	1	-	-	-	-	14 578
Grèce	1 444	-	1 444	-	55 724	-	-	-	260	-	57 428
Grenade	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Guatemala	138	-	138	7	2	-	-	-	-	-	140
Guinée	14 113	-	14 113	14 113	764	1	-	-	-	-	14 878
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	7 679	-	7 679	7 679	330	-	-	-	-	-	8 009
Guyana	7	-	7	-	-	-	-	-	-	-	7
Haïti	-	-	-	-	4	1	-	-	-	-	5
Honduras	14	-	14	-	-	-	-	-	-	-	14
Hongrie	5 414	-	5 414	-	367	-	-	-	62	-	5 843
Îles Caïmanes	1	-	1	-	4	-	-	-	-	-	5
Îles Vierges britanniques	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	2
Inde	184 821	-	184 821	14 823	3 746	-	-	-	-	-	188 567
Indonésie	811	-	811	811	2 071	-	-	-	-	-	2 882
Iran, Rép. islamique d'	1 073 366	-	1 073 366	1 073 366	1 775	22	-	-	-	-	1 075 163
Iraq	34 655	-	34 655	34 655	3 073	28 896	1 343 568	294 770	120 000	-	1 824 962
Irlande	9107	-	9107	-	5129	-	-	-	-	-	14 236
Islande	83	-	83	-	39	-	-	-	113	-	235
Israël	337	25 134	25 471	9 587	5 575	-	-	-	9	-	31 055
Italie	56 397	-	56 397	-	4 076	-	-	-	854	-	61 327
Jamahiriya arabe libyenne	7 923	-	7 923	1 913	3 194	-	-	-	-	-	11 117
Jamaïque	21	-	21	20	-	-	-	-	-	-	21
Japon	2 586	-	2 586	727	3 078	-	-	-	1 397	-	7 061
Jordanie <sup>(15)</sup>	450 915	-	450 915	31 013	2 159	-	-	-	-	-	453 074
Kazakhstan	714	3 692	4 406	655	314	-	-	-	7 966	-	12 686
Kenya	402 905	-	402 905	402 905	27 966	325	300 000	-	20 000	-	751 196
Kirghizistan <sup>(16)</sup>	508	1 950	2 458	958	554	-	80 000	200 000	21 157	-	304 169
Koweït	184	-	184	-	3 275	-	-	-	93 000	-	96 459
Lesotho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	68	-	68	-	53	-	-	-	326 906	-	327 027
Liban	7 949	114	8 063	8 063	1 417	-	-	-	-	-	9 480
Libéria	24 735	8	24 743	24 743	28	1 305	-	-	-	1 850	27 926
Liechtenstein	92	-	92	-	44	-	-	-	6	-	142
Lituanie	803	-	803	-	71	-	-	-	3 674	-	4 548
Luxembourg	3 254	-	3 254	-	696	-	-	-	173	-	4 123
Madagascar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malaisie <sup>(17)</sup>	80 651	865	81 516	81 516	11 339	-	-	-	40 001	80 000	212 856
Malawi	5 740	-	5 740	5 740	9 362	-	-	-	-	-	15 102
Mali	13 558	-	13 558	13 558	1 703	-	-	-	-	-	15 261
Malte	6136	-	6136	-	1 295	-	-	-	-	-	7 431
Maroc	792	-	792	792	280	-	-	-	-	-	1 072
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	717	26 000	26 717	535	241	1 391	-	-	-	-	28 349
Mexique	1 395	-	1 395	200	172	-	-	-	3	-	1 570
Micronésie, États fédérés de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Mongolie	12	-	12	12	1	-	-	-	260	-	273
Monténégro	16 364	-	16 364	16 364	5	-	-	-	1 300	373	18 042
Montserrat	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	14
Mozambique	4 077	-	4 077	2 384	5 914	5	-	-	-	-	9 996
Myanmar	-	-	-	-	-	-	62 015	-	797 388	-	859 403
Namibie	7 254	-	7 254	7 254	1 421	29	-	-	-	-	8 704

**TABLEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2010 (suite)**

Pays/territoire d'asile <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(5)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Népal	87 514	2 294	89 808	72 514	938	2	-	-	800 000	571	891 319
Nicaragua	64	-	64	71	12	20	-	-	-	-	96
Niger	314	-	314	314	18	-	-	-	-	-	332
Nigéria	8 747	-	8 747	8 747	1815	-	-	-	-	-	10 562
Norvège	40 260	-	40 260	-	12 473	-	-	-	3 118	-	55 851
Nouvelle-Zélande	2 307	-	2 307	-	216	-	-	-	-	-	2 523
Oman	78	-	78	78	13	-	-	-	-	-	91
Ouganda <sup>(18)</sup>	135 801	-	135 801	135 801	20 804	59	125 598	302 991	-	-	585 253
Ouzbékistan	311	-	311	311	-	-	-	-	-	-	311
Pakistan <sup>(19)</sup>	1 900 621	-	1 900 621	1 900 621	2 095	2	952 035	1 186 889	-	-	4 041 642
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	2 073	15 000	17 073	3 967	479	-	-	-	3	-	17 555
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 698	5 000	9 698	2 639	1	-	-	-	-	-	9 699
Paraguay	107	-	107	94	8	-	-	-	-	-	115
Pays-Bas	74 961	-	74 961	-	13 053	-	-	-	2 061	-	90 075
Pérou	1 146	-	1 146	136	264	1	-	-	-	-	1 411
Philippines	243	-	243	65	73	-	139 509	-	-	68	139 893
Pologne	15 555	-	15 555	-	2 126	-	-	-	763	-	18 444
Portugal	384	-	384	-	72	-	-	-	31	-	487
Qatar	51	-	51	51	16	-	-	-	1 200	-	1 267
Rép. arabe syrienne <sup>(15)</sup>	1 005 472	-	1 005 472	140 677	2 446	-	-	-	300 000	-	1 307 918
Rép. centrafricaine	21 574	-	21 574	4 319	1 219	49	192 529	-	-	-	215 371
Rép. de Corée	358	-	358	9	712	-	-	-	179	-	1 249
Rép. de Moldova	148	-	148	148	81	-	-	-	2 031	-	2 260
Rép. Dém. du Congo	166 336	-	166 336	107 580	932	16 631	1 721 382	460 754	-	-	2 366 035
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. dominicaine	599	-	599	154	1 759	-	-	-	-	-	2 358
Rép. tchèque	2 449	-	2 449	-	1 065	-	-	-	-	-	3 514
Roumanie	1 021	-	1 021	270	388	-	-	-	321	-	1 730
Royaume-Uni	238 150	-	238 150	-	14 880	-	-	-	205	-	253 235
Rwanda	55 398	-	55 398	55 398	290	10 906	-	-	-	-	66 594
Sainte-Lucie	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Martin	1	-	1	1	3	-	-	-	-	-	4
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	20 672	-	20 672	20 672	2 177	-	-	-	-	-	22 849
Serbie (et Kosovo: CSNUR 1244)	73 608	-	73 608	73 608	209	399	228 442	1 803	8 500	-	312 961
Sierra Leone	8363	-	8363	8 341	210	-	-	-	-	-	8 573
Singapour	7	-	7	7	-	-	-	-	-	-	7
Slovaquie	461	-	461	-	267	-	-	-	911	-	1 639
Slovénie	312	-	312	-	121	-	-	-	4 090	-	4 525
Somalie	1 937	-	1 937	1 937	24 111	34	1 463 780	-	-	-	1 489 862
Soudan <sup>(20)</sup>	144 008	34 300	178 308	109 391	6 046	7 070	1 624 100	143 000	-	-	1 958 524
Sri Lanka	223	-	223	223	138	5 062	273 772	161 128	-	-	440 323
Suède	82 629	-	82 629	-	18 635	-	-	-	9 344	-	110 608
Suisse	48 813	-	48 813	-	12 916	-	-	-	62	-	61 791
Suriname	1	-	1	-	7	-	-	-	-	-	8
Swaziland	759	-	759	-	-	-	-	-	-	-	759
Tadjikistan	3 131	-	3 131	2 053	1 656	-	-	-	2 300	-	7 087
Tanzanie, Rép.-unie de	109 286	-	109 286	109 286	1 247	-	-	-	162 256	-	272 789
Tchad	347 939	-	347 939	328 746	110	41	131 000	50 000	-	-	529 090
Territoire palestinien occupé	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-	13
Thaïlande <sup>(21)</sup>	96 675	-	96 675	96 675	10 250	-	-	-	542 505	-	649 430
Timor-Leste	1	-	1	1	4	-	-	-	-	-	5

**TABLEAU 1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par pays/territoire d'asile | fin 2010 (suite)**

Pays/territoire d'asile <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(5)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nb. total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Togo	14 051	-	14 051	4 155	151	29	-	-	-	-	14 231
Tonga	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Trinité-et-Tobago	29	-	29	29	102	-	-	-	-	-	131
Tunisie	89	-	89	38	23	-	-	-	-	-	112
Turkménistan	62	-	62	62	-	-	-	-	20 000	-	20 062
Turquie	10 032	-	10 032	10 032	6 715	255	-	-	780	306	18 088
Ukraine	2 522	500	3 022	318	2 981	-	-	-	40 353	-	46 356
Uruguay	189	-	189	105	40	-	-	-	-	-	229
Vanuatu	4	-	4	4	-	-	-	-	-	-	4
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	1 547	200 000	201 547	21 145	15 859	-	-	-	-	-	217 406
Viet Nam	1 928	-	1 928	-	-	-	-	-	10 200	-	12 128
Yémen	190 092	-	190 092	109 102	2 557	-	220 994	94 712	-	-	508 355
Zambie	47 857	-	47 857	6 550	325	-	-	-	-	-	48 182
Zimbabwe	4 435	-	4 435	4 435	416	180	-	-	-	-	5 031
<b>Grand Total</b>	<b>9 952 412</b>	<b>597 272</b>	<b>10 549 686</b>	<b>5 849 110</b>	<b>837 478</b>	<b>197 626</b>	<b>14 697 804</b>	<b>2 923 233</b>	<b>3 463 070</b>	<b>1 255 579</b>	<b>33 924 475</b>

BUREAUX - HCR											
Afrique centrale - Grands lacs	976 300	-	976 300	881 096	27 899	32 494	2 202 078	510 754	1 059	162 256	3 912 840
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	858 859	34 300	893 159	824 242	80 824	7 494	3 513 478	445 991	20 000	7	4 960 953
Afrique du Sud	146 162	-	146 162	34 346	193 630	702	-	-	-	-	340 494
Afrique de l'Ouest	168 326	8	168 334	158 368	8 910	1 382	514 515	22 625	-	1 850	717 616
Asie et Pacifique	3 793 923	220 192	4 014 115	3 284 091	43 428	123 120	1 859 238	1 551 383	2 264 346	918 890	10 774 520
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 889 712	51 275	1 940 987	452 984	39 118	30 303	1 564 562	389 482	584 269	-	4 548 721
Europe	1 605 625	1 012	1 606 639	115 478	314 986	2 073	1 371 879	2 998	593 379	172 576	4 064 530
Amériques	513 505	290 485	803 990	98 505	128 683	58	3 672 054	-	17	-	4 604 802
<b>Total</b>	<b>9 952 412</b>	<b>597 272</b>	<b>10 549 686</b>	<b>5 849 110</b>	<b>837 478</b>	<b>197 626</b>	<b>14 697 804</b>	<b>2 923 233</b>	<b>3 463 070</b>	<b>1 255 579</b>	<b>33 924 475</b>

RÉGION											
Afrique	2 348 368	60 308	2 408 676	2 016 525	329 608	43 466	6 230 071	979 370	21 119	164 113	10 176 423
Asie	5 475 351	240 467	5 715 818	3 631 795	72 410	152 287	4 376 376	1 940 865	2 853 245	1 001 715	16 112 716
Europe	1 586 373	1 012	1 587 387	99 641	302 791	1 815	419 303	2 998	588 689	89 751	2 992 734
Amérique latine et Caraïbes	833 882	290 485	3 738 667	98 505	71 373	58	3 672 054	-	17	-	4 117 369
Amérique du Nord	430 123	-	430 123	-	57 310	-	-	-	-	-	487 433
Océanie	28 815	5 000	33 815	2 644	3 986	-	-	-	-	-	37 801
<b>Total</b>	<b>9 952 412</b>	<b>597 272</b>	<b>10 549 686</b>	<b>5 849 110</b>	<b>837 478</b>	<b>197 626</b>	<b>14 697 804</b>	<b>2 923 233</b>	<b>3 463 070</b>	<b>1 255 579</b>	<b>33 924 475</b>

**Notes**

Les données proviennent généralement des gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Un tiret (-) indique que la valeur est égale à zéro, non disponible ou non applicable.

1. Pays ou territoire d'asile ou de résidence.
2. Personnes reconnues comme réfugiés en vertu de la Convention des Nations Unies de 1951/du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au Statut du HCR, personnes bénéficiaires d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant d'une forme de protection temporaire. En l'absence de chiffres gouvernementaux, le HCR a fait une estimation de la population réfugiée dans 24 pays industrialisés sur la base de 10 années de reconnaissance individuelle du statut de réfugié.
3. Cette catégorie est de nature descriptive et elle inclut des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou territoire d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux des réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi, pour des raisons pratiques ou autres.
4. Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en attente, à tout stade de la procédure d'asile.
5. Réfugiés rentrés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source : pays d'origine et d'asile.
6. Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à qui le HCR accorde une protection et/ou une assistance. Ce chiffre inclut également des personnes se trouvant dans des situations analogues à celle des déplacés internes. Cette catégorie est de nature descriptive et elle inclut des groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux des déplacés internes, mais qui, pour des raisons pratiques ou autres, n'ont pas pu être signalés comme tels.
7. Déplacés internes protégés/assistés par le HCR qui sont rentrés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.
8. Fait référence à des personnes qui ne sont considérées comme des nationaux d'aucun État en application de sa législation. Voir tableau 7 pour notes de bas de page.
9. Fait référence à des personnes qui ne relèvent pas nécessairement directement d'un des autres groupes, mais à qui le HCR peut accorder sa protection et/ou ses services d'assistance. Ces activités peuvent être fondées sur des motifs humanitaires ou autres motifs spéciaux.

10. Les demandeurs d'asile (demandes en cours) se réfèrent à un nombre de cas en attente estimés à 171 700 en première instance fin 2009 (aucune mise à jour disponible).

11. Le gouvernement algérien estime à 165 000 le nombre de réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.

12. Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, en pratique, ils reçoivent une protection de la part du gouvernement chinois.

13. Les chiffres relatifs aux déplacés internes en Fédération de Russie incluent 22 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

14. Les chiffres relatifs aux personnes déplacées en Géorgie incluent 124 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés.

15. Les chiffres concernant les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe de Syrie sont des estimations provenant des gouvernements.

16. Les chiffres concernant les déplacés internes au Kirghizistan incluent 20 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.

17. Selon le HCR, et sur la base de listes fournies par les communautés réfugiées en Malaisie, il y a 10 000 demandeurs d'asile non enregistrés en Malaisie qui ont le même profil que la population actuelle de demandeurs d'asile et de réfugiés et qui bénéficient progressivement d'un enregistrement et d'une détermination de leur statut de réfugié.

18. Le chiffre de déplacés internes fin 2010 représente la population déplacée restant dans les camps, les anciens camps, les zones d'installation et les sites de transit. Ces déplacés continuent de relever de la compétence du HCR, tout comme les 303 000 déplacés déjà rentrés dans leurs villages.

19. Population réfugiée : il s'agit d'un nombre estimatif de réfugiés afghans enregistrés par le gouvernement du Pakistan. Le chiffre est susceptible d'être modifié une fois achevées les activités de vérification en cours au moment de rédiger ce rapport. Déplacés internes de retour : ce chiffre inclut les retours spontanés en 2009 qui n'ont pu être vérifiés qu'en 2010.

20. Les chiffres relatifs aux déplacés internes au Soudan incluent 76 100 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés.

21. Les chiffres relatifs aux apatrides prennent appui sur les discussions en cours entre les autorités thaïlandaises et le HCR et seront vérifiés dans le courant de l'année.

**TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par origine | fin 2010**

Origine <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(6)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Afghanistan	3 054 709	-	3 054 709	2 946 515	37 120	118 032	351 907	3 366	-	839 323	4 404 457
Afrique du Sud	380	-	380	3	214	-	-	-	-	-	594
Albanie	14 772	-	14 772	10	1 358	-	-	-	-	36	16 166
Algérie	6 688	1	6 689	90	1 713	3	-	-	-	-	8 405
Allemagne	164	-	164	3	36	-	-	-	-	-	200
Andorre	6	-	6	-	2	-	-	-	-	-	8
Angola	134 858	-	134 858	90 403	732	488	-	-	-	-	136 078
Antigua-et-Barbuda	30	-	30	-	31	-	-	-	-	-	61
Apatrides	16 909	1	16 910	135	4 159	-	-	-	3 463 070	-	3 484 139
Arabie saoudite	667	-	667	14	80	-	-	-	-	-	747
Argentine	557	-	557	13	90	-	-	-	-	-	647
Arménie	17 546	1	17 547	56	2 957	-	-	-	-	82 519	103 023
Aruba	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Australie	37	-	37	-	10	-	-	-	-	-	47
Autriche	10	-	10	-	3	-	-	-	-	-	13
Azerbaïdjan	16 753	-	16 753	2 430	2 072	-	592 860	-	-	-	611 685
Bahamas	17	-	17	-	30	-	-	-	-	-	47
Bahreïn	87	-	87	-	26	-	-	-	-	-	113
Bangladesh	10 046	3	10 049	36	6 510	-	-	-	-	-	16 559
Barbade	32	-	32	-	63	-	-	-	-	-	95
Bélarus	5 743	-	5 743	19	739	-	-	-	-	-	6 482
Belgique	83	-	83	-	9	-	-	-	-	-	92
Belize	23	-	23	1	10	-	-	-	-	-	33
Bénin	442	-	442	17	235	-	-	-	-	-	677
Bermudes	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Bhoutan	72 776	2 294	75 070	72 252	1 022	-	-	-	-	-	76 092
Bolivie (Etat plurinational de)	590	-	590	117	137	-	-	-	-	-	727
Bosnie-Herzégovine	62 910	94	63 004	25 614	1 347	909	113 365	277	-	52 888	231 790
Botswana	53	-	53	-	188	-	-	-	-	-	241
Brésil	994	-	994	1	250	-	-	-	-	-	1 244
Brunéi Darussalam	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2
Bulgarie	2 559	-	2 559	14	128	-	-	-	-	-	2 687
Burkina Faso	1 141	4	1 145	12	505	-	-	-	-	-	1 650
Burundi	84 064	-	84 064	69 725	7 511	4 766	157 167	-	-	-	253 508
Cambodge	16 301	13	16 314	101	137	-	-	-	-	-	16 451
Cameroun	14 963	-	14 963	2 131	2 102	-	-	-	-	-	17 065
Canada	90	-	90	1	5	-	-	-	-	-	95
Cap-Vert	25	-	25	-	12	-	-	-	-	-	37
Chili	1 170	-	1 170	6	174	-	-	-	-	-	1 344
Chine	184 602	-	184 602	259	7 746	-	-	-	-	-	192 348
Chine, RAS de Hong Kong	17	-	17	-	83	-	-	-	-	-	100
Chine, RAS de Macao	10	-	10	-	-	-	-	-	-	-	10
Chypre	13	-	13	4	3	-	-	-	-	-	16
Colombie	113 233	282 344	395 577	87 520	60 355	34	3 672 054	-	-	-	4 128 020
Comores	368	-	368	-	13	-	-	-	-	-	381
Congo	20 679	-	20 679	9 383	3 013	101	-	-	-	-	23 793
Costa Rica	352	-	352	-	76	-	-	-	-	-	428
Côte d'Ivoire	41 758	-	41 758	32 304	6 035	46	514 515	22 625	-	-	584 979
Croatie	65 861	-	65 861	55 233	355	469	2 125	160	-	20 446	89 416
Cuba	6 470	1 007	7 477	1 396	4 404	-	-	-	-	-	11 881
Danemark	9	-	9	-	4	-	-	-	-	-	13
Djibouti	566	-	566	72	232	-	-	-	-	-	798
Dominique	52	-	52	-	18	-	-	-	-	-	70
Égypte	6 911	2	6 913	100	1 588	-	-	-	-	-	8 501
El Salvador	4 976	-	4 976	480	1 553	2	-	-	-	-	6 531
Émirats arabes unis	424	-	424	-	29	-	-	-	-	-	453
Équateur	852	-	852	29	209	-	-	-	-	-	1 061

**TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par origine | fin 2010 (suite)**

Origine <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(6)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Érythrée	205 458	17 000	222 460	123 477	13 599	-	-	-	-	-	236 059
Espagne	42	-	42	4	70	-	-	-	-	-	112
Estonie	240	-	240	-	18	-	-	-	-	-	258
États-Unis d'Amérique	3 025	1	3 026	11	881	-	-	-	-	-	3 907
Éthiopie	68 832	16	68 848	34 655	48 875	6	-	-	-	7	117 736
Ex-République yougoslave de Macédoine	7 890	-	7 889	43	2 851	-	-	-	-	-	10 740
Fédération de Russie <sup>(10)</sup>	108 261	3 693	111 948	2 201	10 475	38	75 371	758	-	306	198 896
Fidji	1 851	-	1 851	-	300	-	-	-	-	-	2 151
Finlande	6	-	6	-	2	-	-	-	-	-	8
France	92	-	92	-	44	-	-	-	-	-	136
Gabon	165	-	165	9	41	-	-	-	-	-	206
Gambie	2 242	-	2 242	13	1 057	-	-	-	-	-	3 299
Géorgie <sup>(11)</sup>	10 143	500	10 640	2 564	7 195	3	359 716	-	-	-	377 554
Ghana	20 201	2	20 203	3 796	2 023	1	-	-	-	-	22 227
Gibraltar	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Grèce	51	-	51	1	37	-	-	-	-	-	88
Grenade	345	-	345	-	64	-	-	-	-	-	409
Guatemala	5 679	-	5 679	74	1 029	-	-	-	-	-	6 708
Guinée	11 985	-	11 985	137	2 782	1	-	-	-	-	14 768
Guinée équatoriale	305	-	305	65	79	-	-	-	-	-	384
Guinée-Bissau	1 127	-	1 127	36	351	-	-	-	-	-	1 478
Guyana	749	-	749	1	171	-	-	-	-	-	920
Guyane française	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Haïti	25 892	-	25 892	312	7 204	1	-	-	-	-	33 097
Honduras	1 302	-	1 302	48	815	-	-	-	-	-	2 117
Hongrie	1 438	-	1 438	2	3 558	-	-	-	-	-	4 996
Îles Caïmanes	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Îles Cook	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2
Îles Féroé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Salomon	75	-	75	-	-	-	-	-	-	-	75
Îles Turques et Caïques	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	3
Îles Vierges américaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	17 769	-	17 769	22	3 863	-	-	-	-	428	22 060
Indonésie	11 085	5 807	16 892	3 450	456	-	-	-	-	-	17 348
Iran, Rép. islamique d'	68 795	1	68 791	10 721	16 065	22	-	-	-	-	84 878
Iraq <sup>(12)</sup>	168 357	-	168 357	238 518	29 956	28 896	1 343 568	294 770	-	6 710	3 387 479
Irlande	8	-	8	-	7	-	-	-	-	-	15
Islande	4	-	4	-	2	-	-	-	-	-	6
Israël	1 301	-	1 301	17	799	-	-	-	-	-	2 100
Italie	50	-	50	-	54	-	-	-	-	-	104
Jamahiriya arabe libyenne	2 309	-	2 309	17	566	-	-	-	-	-	2 875
Jamaïque	1 057	-	1 057	8	562	-	-	-	-	-	1 619
Japon	152	-	152	-	8	-	-	-	-	-	160
Jordanie	2 252	2	2 254	89	622	-	-	-	-	-	2 876
Kazakhstan	3 640	-	3 632	8	746	-	-	-	-	-	4 378
Kenya	8 602	-	8 602	3 844	1 668	325	300 000	-	-	-	310 595
Kirghizistan <sup>(13)</sup>	2 744	-	2 744	24	1 575	-	80 000	200 000	-	-	284 319
Kiribati	33	-	33	-	4	-	-	-	-	-	37
Koweït	988	-	988	32	97	-	-	-	-	-	1 085
Lesotho	11	-	11	-	5	-	-	-	-	-	16
Lettonie	713	-	713	3	183	-	-	-	-	-	896
Liban	15 869	-	15 869	40	1 521	-	-	-	-	-	17 390
Libéria	70 089	28	70 129	62 418	1 917	1 305	-	-	-	-	73 351
Liechtenstein	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Lituanie	515	-	515	2	124	-	-	-	-	-	639
Luxembourg	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1

**TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par origine | fin 2010 (suite)**

Origine <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réguliers rapatriés <sup>(6)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Madagascar	269	1	270	30	22	-	-	-	-	-	292
Malaisie	552	-	552	-	128	-	-	-	-	-	680
Malawi	171	-	171	2	69	-	-	-	-	-	240
Maldives	19	-	19	-	3	-	-	-	-	-	22
Mali	3 663	-	3 663	9	403	-	-	-	-	-	4 066
Malte	6	-	6	-	1	-	-	-	-	-	7
Maroc	2 284	-	2 284	23	846	-	-	-	-	-	3 130
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	28	-	28	-	43	-	-	-	-	-	71
Mauritanie	37 733	-	37 733	30 499	764	1 391	-	-	-	-	39 888
Mexique	6 816	-	6 816	7	9 970	-	-	-	-	-	16 786
Micronésie, États fédérés de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Mongolie	1 724	-	1 724	-	1 802	-	-	-	-	-	3 526
Monténégro	3 246	-	3 246	2	185	-	-	-	-	-	3 431
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	131	-	131	3	19	5	-	-	-	-	155
Myanmar	215 644	200 026	415 670	206 418	22 270	-	62 015	-	-	-	499 955
Namibie	1 017	-	1 017	968	347	29	-	-	-	-	1 393
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	5 884	5	5 889	47	1 177	2	-	-	-	-	7 068
Nicaragua	1 431	-	1 431	749	159	20	-	-	-	-	1 610
Niger	803	-	803	14	325	-	-	-	-	-	1 128
Nigéria	15 639	1	15 642	3 158	11 926	-	-	-	-	-	27 568
Niué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	7	-	7	-	-	-	-	-	-	-	7
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	15	-	15	-	4	-	-	-	-	-	19
Oman	63	-	63	-	8	-	-	-	-	-	71
Ouganda <sup>(14)</sup>	6 441	-	6 441	865	951	59	125 598	302 991	-	-	436 040
Ouzbékistan	6 886	1 950	8 840	869	1 617	-	-	-	-	-	10 457
Pakistan <sup>(15)</sup>	33 591	6 391	39 982	7 030	20 017	2	952 035	1 186 889	-	-	2 198 925
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	100	-	100	20	53	-	-	-	-	-	153
Papouasie-Nouvelle-Guinée	89	-	89	-	42	-	-	-	-	-	131
Paraguay	86	-	86	4	24	-	-	-	-	-	110
Pays-Bas	53	-	53	-	24	-	-	-	-	-	77
Pérou	5 834	-	5 834	564	4 776	1	-	-	-	80 000	10 611
Philippines	953	17	970	21	675	-	139 509	-	-	-	221 154
Pitcairn	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1 764	-	1 764	4	156	-	-	-	-	-	1 920
Polynésie Française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Porto Rico	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	30	-	30	7	64	-	-	-	-	-	94
Qatar	112	-	112	-	7	-	-	-	-	-	119
Rép. arabe syrienne	18 428	24	18 452	704	9 764	-	-	-	-	-	28 216
Rép. centrafricaine	162 755	2 150	164 905	156 893	1 516	49	192 529	-	-	-	358 999
Rép. de Corée	585	-	585	7	240	-	-	-	-	-	825
Rép. de Moldova	6 200	-	6 200	11	633	-	-	-	-	-	6 833
Rép. dém. du Congo	476 693	-	476 693	390 470	43 090	16 631	1 721 382	460 754	-	-	2 718 550
Rép. dém. populaire lao	8 413	1	8 414	206	71	-	-	-	-	-	8 485
Rép. dominicaine	246	-	246	12	396	-	-	-	-	-	642
Rép. populaire dém. de Corée	917	-	917	20	278	-	-	-	-	-	1 195
Rép. tchèque	817	-	817	4	1 160	-	-	-	-	-	1 977
Roumanie	3 933	1	3 934	7	326	-	-	-	-	-	4 260
Royaume-Uni	152	1	153	7	46	-	-	-	-	-	199

**TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par origine | fin 2010 (suite)**

Origine <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réguliers rapatriés <sup>(6)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
Rwanda	114 836	-	114 836	39 539	10 319	10 906	-	-	-	-	136 061
Sahara occidental <sup>(16)</sup>	90 415	26 000	116 415	90 380	34	-	-	-	-	-	116 449
Sainte-Lucie	334	-	334	-	684	-	-	-	-	-	1 018
Saint-Kitts-et-Nevis	7	-	7	-	13	-	-	-	-	-	20
Saint-Marino	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Saint-Siège (état de la cité du Vatican)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	946	-	946	-	1 047	-	-	-	-	-	1 993
Samoa	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	3
Sao Tomé-et-Principe	33	-	33	32	-	-	-	-	-	-	33
Sénégal	16 267	-	16 267	14 893	1 535	-	-	-	-	-	17 802
Serbie (et Kosovo: CSNUR 1244)	182 955	418	183 289	12 826	16 197	399	228 442	1 803	-	8 599	438 729
Seychelles	49	-	49	-	4	-	-	-	-	-	53
Sierra Leone	11 277	-	11 275	946	1 418	-	-	-	-	1 850	14 543
Singapour	76	-	76	-	13	-	-	-	-	-	89
Slovaquie	158	-	158	-	427	-	-	-	-	-	585
Slovénie	38	-	38	-	16	-	-	-	-	-	54
Somalie	770 148	2	770 154	577 016	22 839	34	1 463 780	-	-	-	2 256 807
Soudan <sup>(17)</sup>	379 067	8 137	387 288	352 553	23 713	7 070	1 624 100	143 000	-	-	2 185 171
Sri Lanka	141 063	12	141 074	3 033	8 603	5 062	273 772	161 128	-	-	589 639
Suède	24	1	25	7	28	-	-	-	-	-	53
Suisse	19	-	19	-	1	-	-	-	-	-	20
Suriname	25	-	25	-	7	-	-	-	-	-	32
Swaziland	36	-	36	2	52	-	-	-	-	-	88
Tadjikistan	577	-	577	43	331	-	-	-	-	-	908
Tanzanie, Rép.-unie de	1 144	-	1 144	28	212	-	-	-	-	162 256	163 612
Tchad	21 583	32 150	53 733	32 670	2 691	41	131 000	50 000	-	-	237 465
Territoire palestinien occupé <sup>(18)</sup>	93 299	24	93 323	12 596	3 209	13	-	-	-	-	96 545
Thaïlande	348	8	356	8	228	-	-	-	-	-	584
Tibétains	15 082	-	15 082	-	-	-	-	-	-	143	15 225
Timor-Leste	8	-	8	-	1	-	-	-	-	-	9
Togo	18 329	1	18 330	7 931	1 032	29	-	-	-	-	19 391
Tonga	6	-	6	-	10	-	-	-	-	-	16
Trinité-et-Tobago	255	-	255	-	146	-	-	-	-	-	401
Tunisie	2 173	1	2 174	42	558	-	-	-	-	-	2 732
Turkménistan	738	-	738	21	66	-	-	-	-	-	804
Turquie	146 793	1	146 794	15 667	7 514	255	-	-	-	-	154 563
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	25 111	-	25 111	46	1 260	-	-	-	-	-	26 371
Uruguay	186	-	186	7	51	-	-	-	-	-	237
Vanuatu	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	3
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	6 701	-	6 701	243	628	-	-	-	-	-	7 329
Viet Nam <sup>(19)</sup>	338 698	-	338 698	193	1 129	-	-	-	-	68	339 895
Yémen	2 075	1	2 076	307	627	-	220 994	94 712	-	-	318 409
Zambie	228	-	228	7	58	-	-	-	-	-	286
Zimbabwe	24 089	-	24 089	803	1 016	180	-	-	-	-	25 285
Divers	160 671	7 134	167 805	4 492	271 597	-	-	-	-	-	439 402
<b>Total</b>	<b>9 952 412</b>	<b>597 272</b>	<b>10 549 686</b>	<b>5 849 110</b>	<b>837 478</b>	<b>197 626</b>	<b>14 697 804</b>	<b>2 923 233</b>	<b>3 463 070</b>	<b>12 555 79</b>	<b>33 924 475</b>

**TABEAU 2 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés internes), rapatriés (réfugiés et déplacés internes), apatrides et autres personnes relevant du mandat du HCR par origine | fin 2010 (suite)**

Origine <sup>(1)</sup>	RÉFUGIÉS					Réfugiés rapatriés <sup>(6)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>						
<b>BUREAUX - HCR</b>											
Afrique centrale - Grands lacs	897 221	34 300	931 521	700 945	70 574	32 494	2 202 078	510 754	-	162 256	3 909 677
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 439 114	25 155	1 464 359	1 092 482	111 877	7 494	3 513 478	445 991	-	7	5 543 206
Afrique du Sud	161 689	1	161 690	92 215	2 782	702	-	-	-	-	165 174
Afrique de l'Ouest	214 989	36	215 037	125 684	31 556	1 382	514 515	22 625	-	1 850	786 965
Asie et Pacifique	4 216 514	216 528	4 433 032	3 251 298	134 356	123 120	1 859 238	1 551 383	-	919 962	9 021 091
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 967 653	26 055	1 993 712	373 468	52 814	30 303	1 564 562	389 482	-	6 710	4 037 583
Europe	687 196	4 710	691 812	116 773	61 673	2 073	1 371 879	2 998	-	164 794	2 295 229
Amériques	190 457	283 352	473 809	91 618	96 090	58	3 672 054	-	-	-	4 242 011
Divers/Apatrides	177 580	7 135	184 715	4 627	275 756	-	-	-	3 463 070	-	3 923 541
<b>Total</b>	<b>9 952 412</b>	<b>597 272</b>	<b>10 549 686</b>	<b>5 849 110</b>	<b>837 478</b>	<b>197 626</b>	<b>14 697 804</b>	<b>2 923 233</b>	<b>3 463 070</b>	<b>1255 579</b>	<b>33 924 475</b>

RÉGION	Réfugiés <sup>(2)</sup>	Personnes dans une situation similaire aux réfugiés <sup>(3)</sup>	Nb. total de réfugiés et de personnes dans une situation similaire	Dont nb. de personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (cas en attente) <sup>(4)</sup>	Réfugiés rapatriés <sup>(6)</sup>	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR, dont personnes dans une situation similaire aux déplacés internes <sup>(6)</sup>	Déplacés internes rapatriés <sup>(7)</sup>	Apatrides <sup>(8)</sup>	Divers <sup>(9)</sup>	Nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR
Afrique	2 861 524	85 496	2 947 122	2 132 477	222 858	43 466	6 230 071	979 370	-	164 113	10 587 000
Asie	6 224 794	217 081	6 441 866	3 524 336	200 467	152 287	4 376 376	1 940 865	-	1 009 191	14 121 052
Europe	495 947	4 208	500 064	96 052	41 932	1 815	419 303	2 998	-	82 275	1 048 387
Amérique latine et Caraïbes	187 342	283 351	470 693	91 606	95 203	58	3 672 054	-	-	-	4 238 008
Amérique du Nord	3 115	1	3 116	12	887	-	-	-	-	-	4 003
Océanie	2 109	-	2 109	-	375	-	-	-	-	-	2 484
Divers/Apatrides	177 580	7 135	184 715	4 627	275 756	-	-	-	3 463 070	-	3 923 541
<b>Total</b>	<b>9 952 412</b>	<b>597 272</b>	<b>10 549 686</b>	<b>5 849 110</b>	<b>837 478</b>	<b>197 626</b>	<b>14 697 804</b>	<b>2 923 233</b>	<b>3 463 070</b>	<b>1255 579</b>	<b>33 924 475</b>

**Notes**

Les données proviennent généralement des gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Un tiret (-) indique que la valeur est égale à zéro, non disponible ou non applicable.

1. Pays ou territoire d'asile ou de résidence.
2. Personnes reconnues comme réfugiées en vertu de la Convention des Nations Unies de 1951/du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, conformément au Statut du HCR, personnes bénéficiaires d'une forme complémentaire de protection et personnes bénéficiant d'une forme de protection temporaire. En l'absence de chiffres gouvernementaux, le HCR a fait une estimation de la population réfugiée dans 24 pays industrialisés sur la base de 10 années de reconnaissance individuelle du statut de réfugié.
3. Cette catégorie est de nature descriptive et elle inclut des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou territoire d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux des réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi, pour des raisons pratiques ou autres.
4. Personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié est en attente, à tout stade de la procédure d'asile.
5. Réfugiés rentrés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source : pays d'origine et d'asile.
6. Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à qui le HCR accorde une protection et/ou une assistance. Ce chiffre inclut également des personnes se trouvant dans des situations analogues à celle des déplacés internes. Cette catégorie est de nature descriptive et elle inclut des groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux des déplacés internes, mais qui, pour des raisons pratiques ou autres, n'ont pas pu être signalés comme tels.
7. Déplacés internes protégés/assistés par le HCR qui sont rentrés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.
8. Fait référence à des personnes qui ne sont considérées comme des nationaux d'aucun État en application de sa législation. Voir tableau 7 pour notes de bas de page.
9. Fait référence à des personnes qui ne relèvent pas nécessairement directement d'un des autres groupes, mais à qui le HCR peut accorder sa protection et/ou ses services d'assistance. Ces activités peuvent être fondées sur des motifs humanitaires ou autres motifs spéciaux.
10. Les chiffres relatifs aux déplacés internes en Fédération de Russie incluent 22 000 personnes dont la situation est analogue à celle des déplacés internes.
11. Les chiffres relatifs aux personnes déplacées en Géorgie incluent 124 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés.
12. Les chiffres concernant les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe de Syrie sont des estimations provenant des gouvernements.
13. Les chiffres concernant les déplacés internes au Kirghizistan incluent 20 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés internes.
14. Le chiffre de déplacés internes fin 2010 représente la population déplacée restant dans les camps, les anciens camps, les zones d'installation et les sites de transit. Ces déplacés continuent de relever de la compétence du HCR, tout comme les 303 000 déplacés déjà rentrés dans leurs villages.
15. Le chiffre relatif aux déplacés interne de retour inclut les retours spontanés en 2009 qui n'ont pu être vérifiés qu'en 2010.
16. Le gouvernement algérien estime à 165 000 le nombre de réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf.
17. Les chiffres relatifs aux déplacés internes au Soudan incluent 76 100 personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés.
18. Fait référence aux réfugiés palestiniens relevant uniquement du mandat du HCR.
19. Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et, en pratique, ils reçoivent une protection de la part du gouvernement chinois.

Source : HCR/Gouvernements.



© 2011 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Tous droits réservés. Reproduction et traduction autorisées  
sous réserve que le HCR soit mentionné comme source.

Informations complémentaires :

Section de l'information sur le terrain et du soutien à la coordination  
Division du soutien et de la gestion des programmes  
Case Postale 2500  
1211 Genève, Suisse  
[stats@unhcr.org](mailto:stats@unhcr.org)

Ce document et d'autres informations sur les déplacements  
dans le monde sont disponibles sur le site du HCR :  
<http://www.unhcr.fr/statistiques>

et dans la Base de données statistiques en ligne du HCR  
relatives à la population :  
<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d303.html>

**Photo de couverture :** une jeune réfugiée somalienne,  
munie d'une carte de rationnement, attend de recevoir  
de la nourriture au camp de Hagadera, à Dadaab (Kenya).  
HCR / E. HOCKSTEIN

PRODUIT ET IMPRIMÉ PAR LE HCR.

[www.unhcr.org/fr](http://www.unhcr.org/fr)



Plus de 10 millions de réfugiés ont tout perdu.

**1** seul réfugié privé d'espoir  
**c'est déjà trop.**



Prenez 1 initiative - visitez [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)

